

# *Point* **COMM UNE!**

*Point* DOSSIER!

## **Nouveau cadre de référence parascolaire**

*pp. 12 à 22*



# Pour la prévoyance de votre personnel

Depuis plus de 90 ans, la CIP assure les collaborateurs des communes, services et institutions d'utilité publique du canton de Vaud pour la prévoyance professionnelle.

Elle offre un plan de prévoyance attractif et une retraite à la carte.

Avec 18'000 assurés, une fortune de 2,8 milliards de francs et un parc immobilier abritant près de 1900 appartements, elle figure parmi les principales caisses de pensions publiques de Suisse romande.

**Contactez-nous : 021 348 21 11**  
**[www.cipvd.ch](http://www.cipvd.ch)**

Gérée par  Retraites  
Populaires

**cip** caisse  
intercommunale  
de pensions

## SOMMAIRE!

### Point UCV!

La transition numérique  
au niveau communal \_\_\_\_\_ p. 2

La Journée des Communes  
Vaudoises 2018 \_\_\_\_\_ p. 4

### Point DE RENCONTRE!

Abbé-Président de la  
Confrérie des Vignerons \_\_\_\_\_ p. 8

### Point DOSSIER EIAP!

Point sur l'EIAP  
avec son Président,  
Christian Kunze \_\_\_\_\_ p. 12

Pourquoi vouloir réviser le  
cadre normatif parascolaire? \_\_\_\_\_ p. 15

Nouveau cadre de  
référence parascolaire:  
qu'en pensent les petites  
communes? \_\_\_\_\_ p. 18

Non, les communes ne  
mettent pas en péril l'enfance.  
Que cesse la polémique! \_\_\_\_\_ p. 21

### Point CULTURE!

Fête romande des yodleurs \_\_\_\_\_ p. 24

### Point COMMUNES!

Enjeux de l'archivage \_\_\_\_\_ p. 26

Précisions juridiques  
sur la LATC \_\_\_\_\_ p. 29

La démarche ZIZA-Demain \_\_\_\_\_ p. 32

### Point ASSOCIATIONS!

Comptes rendus  
des assemblées générales  
SOPV \_\_\_\_\_ p. 34

aVDaas \_\_\_\_\_ p. 39

Point HÉRALDIQUE! \_\_\_\_\_ p. 43

Point AGENDA! \_\_\_\_\_ p. 44

Retrouvez les articles du *Point CommUNE!*  
en format numérique sur l'application UCV



# ÉDITO! Un cadre normatif parascolaire équilibré et responsable. Merci l'EIAP!

En 2009, la population vaudoise a plébiscité l'école à journée continue. Un accueil parascolaire doit être mis en place par les communes auxquelles la Constitution confère la responsabilité principale. Elles sont ainsi compétentes pour fixer les conditions de l'accueil parascolaire collectif primaire. Qu'en est-il aujourd'hui?



**Brigitte Dind**  
Secrétaire générale  
de l'Union des Communes  
Vaudoises

Canton et communes ont négocié la traduction légale de l'article 63a de la Constitution vaudoise. Dans ce contexte, à deux reprises, l'UCV a organisé des assemblées pour connaître la position des communes. Au vu de l'investissement massif des communes dans le domaine parascolaire, celles-ci ont fortement marqué leur volonté d'exercer leur compétence constitutionnelle en décidant du cadre de référence parascolaire. En 2017, le Grand Conseil a validé la révision de la LAJE. Ce faisant, il a légitimé la procédure mettant en place l'EIAP et l'autorité de cet établissement sur les normes parascolaires.

Les membres de l'EIAP – tous issus d'Exécutifs communaux et parents, voire grands-parents – ont commencé par auditionner les milieux concernés, puis ils ont analysé une étude comparative portant sur neuf cantons. En toile de fond: une motion parlementaire «Trop de normes tue les normes, simplifions-les» et une clause d'un accord 2013 où

Canton et communes s'engagent à lutter contre le perfectionnisme, notamment en matière scolaire et parascolaire, afin de ne pas aller au-delà des normes fédérales ou celles d'autres cantons.

Il importait donc de savoir où placer le curseur concernant ces normes; sorte de dénominateur commun aux préoccupations des communes, des parents et des professionnels permettant tout à la fois de conserver un accueil de qualité, d'augmenter les places d'accueil pour les écoliers en contenant l'augmentation du coût par un léger assouplissement des normes. La comparaison intercantonale a démontré qu'il y avait une marge de manœuvre pour introduire un peu de flexibilité dans le cadre parascolaire.

Le projet soumis à consultation en mai dernier a été retravaillé de manière à respecter ces objectifs, tout en intégrant un certain nombre de remarques. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que les normes parascolaires telles qu'elles vous sont présentées par l'EIAP sont le résultat d'un juste équilibre entre les différents besoins exprimés, n'en déplaise à ceux qui les avaient condamnées avant même que le texte ne soit mis en consultation. ■

### IMPRESSUM!

*Point CommUNE!* Le journal officiel de l'Union des Communes Vaudoises et des associations de professionnels communaux, paraît quatre fois par an, 2500 exemplaires.

#### Comité de rédaction

Pierre-Alain Borloz (AVSM) ■ Eugène Chollet (SOPV)  
■ Brigitte Dind (UCV) ■ Laurent Lanz (aVDaas) ■ Jean-Marc Moreillon (ACVBC) ■ Florence Nedrotti (AVDCH) ■ Charles Wernuss (AVIATCO) ■ Chloé Wiss (UCV)

#### Contacteur la rédaction

Chloé Wiss (UCV) ■ Union des Communes Vaudoises  
■ Av. de Lavaux 35 ■ case postale ■ 1009 Pully ■  
Tél. 021 557 81 35 ■ chloe.wiss@ucv.ch

#### Impression

PCL Presses Centrales SA ■ Av. de Longemalle 9  
■ 1020 Renens 1 ■ Tél. 021 317 51 51

#### Régie des annonces

Urbanic Régie publicitaire ■ Ch. de Sous-Mont 21  
■ 1008 Prilly ■ Tél. 079 278 05 94 ■ info@urbanic.ch

#### Conception graphique et mise en page

idée, Steve Guenat ■ 1083 Mézières ■  
Tél. 021 903 44 22 ■ sg@ideesse.ch ■ www.ideesse.ch

# La transition numérique au niveau communal

Le 8 novembre prochain, l'UCV et le CEP vous invitent à découvrir les perspectives concrètes de ce nouveau bond technologique pour les communes. Les trois intervenants de cette soirée d'information lèvent le voile sur ce sujet en six questions.



**Raphaël Rollier**  
Expert de terrain  
de la transition numérique



**Marc Zolliker**  
Municipal à Pully



**Alexandre Bosshard**  
Coordinateur de la Direction  
des travaux et des services  
industriels de Pully

## La transition numérique, est-ce surtout une question technique et économique?

**Raphaël Rollier:** La transition numérique est en premier lieu la conséquence de l'émergence de nouvelles technologies, qui apportent deux avantages: des gains d'efficacité considérables et une nouvelle manière de proposer les produits et services. Un exemple: dans le secteur public, les premiers tests démontrent que la livraison électronique de documents officiels, comme l'extrait du registre du commerce, peut être effectuée instantanément et de manière sécurisée avec la technologie Blockchain.

Cependant, pour bénéficier pleinement des opportunités de cette économie numérique, il est indispensable d'adapter la culture de son organisation. Par exemple, engager un spécialiste des données ne suffit pas pour faire du Big Data. Il est nécessaire de mettre en place une organisation multidisciplinaire avec des experts métiers, techniques et juridiques. Pour assurer un alignement avec les objectifs politiques et les différentes parties prenantes, un rôle de responsable de projet transversal doit être créé.

## Quelle marge d'initiative ont les acteurs locaux face aux grandes sociétés?

**Raphaël Rollier:** De manière générale, le rôle des collectivités publiques doit évoluer. Les grandes sociétés technologiques possèdent plus de données que les communes et les cantons sur leurs habitants! Il faut donc renforcer les actions dans des domaines tels que l'éducation et l'éthique. Par exemple, en se demandant quels types de données numériques est-ce que je produis? Avec qui est-ce que je partage ces données? Qu'en font-ils? etc.

---

## Tous les domaines de la vie d'une commune sont concernés par la révolution numérique!

Toutefois, le numérique doit rester un **outil au service** des habitants, des autorités et de l'administration d'une commune.

---

Une solution pour diminuer cette dépendance est d'assurer des conditions-cadres favorables aux développements des acteurs locaux. L'association Innovaud a, par exemple, mis en place la plateforme vaud.digital qui cartographie plus de 300 entités technologiques dans la région. Certaines d'entre elles ont des solutions bien plus innovantes que des acteurs comme Google ou Microsoft! En favorisant – par des commandes publiques – l'innovation vaudoise, on peut réduire l'utilisation des produits de ces grands groupes et assurer une expertise de pointe dans la région.

## Dans quels domaines les autorités communales ont-elles intérêt à s'intéresser au numérique?

**Marc Zolliker:** A priori, tous les domaines de la vie d'une commune sont concernés par la révolution numérique! Toutefois, le numérique doit rester un outil au service des habitants, des autorités et de l'administration d'une commune. Cela peut aller de la signature électronique de factures à l'achat d'entrées à la piscine, en passant par la gestion du cadastre souterrain.

## Le développement numérique: une complication de plus pour une municipalité?

**Marc Zolliker:** Cela peut sembler être le cas au premier abord. Mais, en réalité, notre expérience nous montre qu'un projet bien mené dans le domaine du numérique réduit la complexité de certaines démarches et permet souvent, à terme, d'accélérer la transmission d'information entre les citoyens et les autorités ou à l'interne de l'administration. Dans la pratique, nous avons pu constater que les projets numériques étaient toujours transversaux, favorisant le travail en équipe. De plus, la manière de collaborer doit être beaucoup plus horizontale et participative, ce qui augmente la motivation des personnes impliquées.

## Quelle est la particularité de la gestion d'un projet digital?

**Alexandre Bosshard:** A Pully, la naissance d'un projet digital s'est chaque fois faite sur la base d'un besoin réel pour lequel, après réflexion, une approche digitale semblait être la meilleure démarche. La gestion des projets digitaux a ceci de particulier qu'elle fait souvent intervenir des acteurs exté-

rieurs à la commune. Ainsi, des partenariats avec d'autres villes, l'industrie, ou encore le monde académique nous ont permis de partager les ressources humaines et de mutualiser les coûts de développement.

#### Quelles sont les compétences clés pour gérer un projet digital?

**Alexandre Bosshard:** Paradoxalement, les compétences-clés pour la gestion d'un projet digital sont plutôt d'ordre humain. Citons par exemple l'écoute, une qualité nécessaire pour formuler les

Un **projet bien mené** dans le domaine du numérique **réduit la complexité** de certaines démarches et permet souvent, à terme, d'accélérer la **transmission d'information** entre les citoyens et les autorités ou à l'interne de l'administration.

besoins réels des citoyens, du politique ou des métiers de l'administration. Mais il ne faut pas oublier que, pour assurer le

succès des projets, le chef de projet doit pouvoir s'appuyer sur une organisation solide et capable de faire communiquer les différentes entités de l'administration entre elles. ■

« Transition numérique: 120 minutes pour goûter aux perspectives concrètes dans les communes », soirée d'information donnée à Puidoux (grande salle) le 8 novembre à 19h00. Inscription sur: [www.ucv.ch/prestations/soirees-dinformation](http://www.ucv.ch/prestations/soirees-dinformation)

**Prime**  
technologies

La solution informatique communale  
gérant plus de 2.2 millions  
d'habitants en Suisse

[www.primetechnologies.ch](http://www.primetechnologies.ch)

Habitants  
MCH2<sub>e-CH</sub>  
Planification financière  
Mutations  
Guichet virtuel  
e-Voting  
Budget  
Amortissements  
RegBI  
Dépouillement  
Chiens  
Facturation  
Registre communal  
Cadastre  
Taxes  
RH

Prime Technologies SA  
Lonay - Noirmont

**PRO CONCEPT**  
ERP  
Swiss made software  
by SolvAxis

**nest**  
digital government

# La Journée des Communes Vaudoises à Bavois: encore une belle édition!

Le 9 juin dernier, dans le Jura-Nord vaudois, c'est tout le village de Bavois qui était en ébullition pour accueillir la 109<sup>e</sup> Assemblée générale de l'UCV et la traditionnelle Journée des Communes Vaudoises. Retour sur cet événement rassembleur qui a plus que doublé la population bavoisane le temps d'une journée.



**Chloé Wiss**  
Chargée de communication  
et du Point CommUNE!  
pour l'UCV

Photos: Gwénaél Blanchard et Steve Guenat

Après plus d'une année de travail, de nombreuses séances et une intense réflexion, le Comité d'organisation de la Journée des Communes Vaudoises a enfin pu souffler le 9 juin dernier! C'est sous un grand soleil que les 1500 convives ont été accueillis dans le village de Bavois. Elus et employés communaux ont festoyé à l'occasion de cet événement qui leur est consacré.

## Un café-croissant et la journée démarre!

Malgré les pluies torrentielles qui se sont abattues la veille, le terrain était sec grâce aux copeaux installés par les organisateurs et bénévoles. En effet, la Journée des Communes Vaudoises n'a pas eu lieu dans l'un des deux châteaux de Bavois, mais dans un champ

à proximité de la gare. Pratique pour les visiteurs qui se sont rendus au site de fête en train!

Comme chaque année, ce sont les Paysannes vaudoises qui ont servi le café et les croissants à tous avant le départ vers les activités. Vêtues de leurs plus beaux atours, elles étaient enthousiastes malgré leur Amicale qui avait eu lieu deux jours avant (la rumeur dit qu'elles ont dansé jusqu'au petit matin dans une folle ambiance). N'est pas Paysanne vaudoise qui veut! Un grand merci à elles pour leur engagement durant la Journée des Communes Vaudoises.

## Un programme riche en découvertes

Les artisans, entrepreneurs et lieux culturels de la région du Jura-Nord vaudois étaient mis à l'honneur pour les visites du matin. A partir de 8h30, une quinzaine de cars postaux ont donc transporté les accompagnants pendant que les quelque 500 délégués assistaient à l'Assemblée générale de l'UCV. Petit aperçu du programme:

- rencontre du Groupe Orlati, acteur majeur de la construction en Suisse romande;
- plongée dans l'univers du café au Musée de la torréfaction de café à Orbe;
- visite des expositions du Musée du blé et du pain à Echallens;
- découverte de l'histoire du château de La Sarraz;
- les coulisses du centre de tri postal d'Eclépens;
- initiation au golf au Domaine du Brésil, à Goumoëns;
- visite de l'entreprise Cocooning, spécialisée dans les cosmétiques naturels;
- balade touristique au fil de l'eau à Orbe;
- présentation de la trufficulture et démonstrations à la truffière de Bavois;
- dégustations de bière à la micro-brasserie O'Bled à Bavois;
- démonstration de désincarcération par le Service de défense incendie et secours;
- tournoi de pétanque à Bavois.





Le comité d'organisation de la Journée des Communes Vaudoises à Bavois avec les membres d'Art&Fact.

Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, a profité de l'Assemblée générale pour annoncer le départ à la retraite de Mme Brigitte Dind, Secrétaire générale jusqu'au 31 décembre 2018.

### Une AG placée sous le signe du dialogue

Les 500 délégués ne pouvant pas tous prendre place dans la salle de gym de Bavois aménagée pour l'occasion, les organisateurs ont eu la bonne idée de monter un couvert et d'ériger un écran géant afin de retranscrire en direct les discours des orateurs.

M. Thierry Salzman, Syndic de Bavois, a ouvert l'Assemblée de l'UCV en présentant son village, essentiellement agricole, qui a connu une rapide croissance démographique. D'ailleurs, il invite le futur propriétaire du château de Bavois à déposer ses papiers à la Commune! M. Salzman a également régalé l'assemblée en chantant la célèbre «L'Aziza» de Balavoine, adaptée en référence aux discussions en cours concernant les ZIZA (Zones industrielles et d'activités). En effet, cet enjeu majeur pour les communes touche particulièrement Bavois, puisque la création d'une zone d'activités y est désormais compromise.

Puis Mme Claudine Wyssa, Présidente de l'UCV, a mentionné le «syndrome

de la centralisation» pour rappeler que les compétences des communes sont sans cesse en négociation. Ainsi, elle se réjouit de continuer à défendre les intérêts de toutes les communes vaudoises aux côtés de tous les organes de l'UCV: Comité, Conseil, Groupe des Villes et Groupe Bourgs et Villages. Et ce, sur tous les enjeux allant, entre autres, de l'accueil parascolaire aux soins à domicile en passant par la péréquation et les finances communales. Ce fut également l'occasion pour la Présidente d'annoncer le départ à la retraite de Mme Brigitte Dind et de la remercier pour ses quatorze années passées au sein de l'UCV – dont huit comme Secrétaire générale. Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, M. Gianni Saitta, actuellement Conseiller en stratégie et gestion financières publiques à l'UCV, sera le nouveau Secrétaire général.

Mme Nuria Goritte, Présidente du Conseil d'Etat, a apporté le message du gouvernement en soulignant notamment l'importance de la qualité des échanges entre l'UCV et l'Etat, nécessaire pour un dialogue constructif. Elle a aussi déclaré



être heureuse que la Journée des Communes Vaudoises, inscrite au Patrimoine immatériel vaudois, permette aux élus de se rencontrer, d'échanger des informations et de fraterniser dans une ambiance festive et conviviale!

Après le film de présentation sur l'édition 2019 de la Journée des Communes Vaudoises à Cossonay, Mme Christelle Luisier, Syndique de Payerne, est venue annoncer que sa commune accueillera l'événement en 2020. Pour

## COHERSENS

Une large expérience en administrations communales et en ressources humaines

Une formation personnelle spécifique et continue, un professionnalisme reconnu

**Au service des municipalités, cadres ou collaborateurs des administrations**

Coaching professionnel, coaching de vie, conseil et formations en relations humaines

**COHERSENS SINNER**

www.cohersens.ch - info@cohersens.ch - 021 634 28 48



Le blanc était servi par les Paysannes vaudoises sous le couvert de l'apéritif ou à l'ombre des arbres, dans une ambiance bucolique sur les bottes de paille. Santé!



Le comité d'organisation de la prochaine Journée des Communes Vaudoises à Cossonay.



Mme Nuria Goritte, Présidente du Conseil d'Etat, et M. Thierry Salzmann, Syndic de Bavois.

transmettre son message, elle était accompagnée d'une peluche de Porcinet – clin d'œil au sobriquet des habitants de Payerne: les Cochons rouges – qu'elle a ensuite gracieusement offerte à Mme Goritte.

Puis M. François Margot, Abbé-Président de la Confrérie des Vignerons, a présenté l'histoire de sa Confrérie et est revenu, en images, sur les précédentes Fêtes des Vignerons. Il nous en dit plus sur cet événement grandiose qui aura lieu à l'été 2019 aux pages 8 et 9 de ce magazine. Après ce discours valorisant les produits de la vigne, M. Olivier Agassis, Président du Comité d'organisation, a naturellement déclaré l'apéritif ouvert!

### Un repas tout en convivialité

Durant l'apéritif, les participants ont reçu leur cadeau souvenir: un verre aux couleurs de la journée et un petit savon de Cocooning. Comme chaque année, il est impressionnant d'observer le bal des invités prenant place sous la tente pour le repas. 1500 convives qui s'installent, ce n'est pas rien! Avant de déguster le menu concocté par le traiteur La Fine Fourchette, la fanfare de Bavois a entamé l'hymne vaudois, chanté en chœur par les invités. Les musiciens ont même repris la célèbre chanson du rappeur américain Macklemore: «Trift shop». Chapeau!

Vers 17h, les plus téméraires pouvaient rejoindre les festivités du village à l'ouverture des tonnelles, bars et caveaux! Entre le défilé de la Gugggen et le concert du groupe Wednesday a eu lieu la parade des vieux tracteurs. Plusieurs groupes de musique ont également joué dans les caveaux jusqu'au bout de la nuit. Bravo aux sociétés locales et aux bénévoles pour leur investissement!

### Rendez-vous est donné à Cossonay en 2019

L'UCV remercie tous les bénévoles et partenaires qui rendent possible cette belle fête. D'ailleurs, en 2019, ce sont les cinq communes de Cossonay, Dizy, Gollion, La Chaux et Senarclens qui organiseront la prochaine édition sur le Pré-aux-Moines, au cœur du village de Cossonay. A bientôt! ■

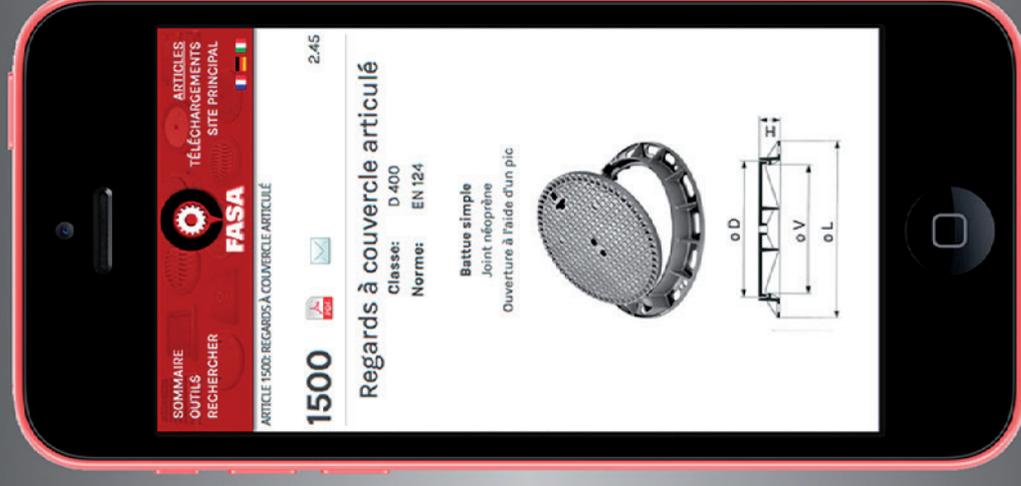
**FASA - FONDERIE ET ATELIERS MECANIQUES D'ARDON S.A.**

**FONTES DE VOIRIE  
BAUGUSS  
GHISA STRADALE**



**FASA**

**Baisse de  
prix jusqu'à  
- 50%**



CH - 1957 Ardon

+41 27 305 30 30

+41 27 305 30 40

www.fasa.ch

fontevoirie@fasa.ch



«De 1905 à aujourd'hui: les Abbés-Présidents se succèdent à la tête de la Confrérie des Vignerons.»

# Arrêt sur invité: François Margot, Abbé-Président

A la tête de la Confrérie des Vignerons, François Margot est venu conter l'histoire de ce fabuleux événement. L'Abbé-Président nous en dit plus sur les coulisses de l'organisation et sur la Confrérie.

## **M. l'Abbé-Président, faites-nous partager quelques mystères sur votre Confrérie.**

La Confrérie des Vignerons de Vevey est surtout connue pour l'organisation de la Fête des Vignerons. Mais elle a aussi une activité régulière de certification de la qualité du travail, à la vigne, des vignerons-tâcherons. C'est sur un territoire de quelque 280 hectares, situés à Lavaux et dans le Chablais vaudois, qu'elle exerce son expertise à la demande des propriétaires qui ne sont pas eux-mêmes exploitants. Cette vocation, séculaire, est effectivement moins connue, sans être mystérieuse pour autant.

## **Pourquoi cette fête est-elle symbolique pour les vignerons de la région?**

La célébration de la Fête des Vignerons revêt un caractère particulier pour les vignerons-tâcherons de ce pays. Ils y sont honorés, pour la qualité de leur travail, devant des dizaines de milliers de spectateurs accourus de toute part. Cette mise en lumière leur est peu habituelle: ils s'échinent jour après jour à soigner terre, sol, cep, feuilles et grappes en luttant sans relâche contre les maladies qui affectent la vigne, mais demeurent des hommes – et des femmes – de l'ombre. La Fête constitue donc un moment particulièrement fort de recon-

naissance populaire et de récompense publique pour chacun d'entre eux! Et le spectacle – qui est conçu en leur honneur – connaît aussi un tel retentissement loin à la ronde que la rencontre entre ces nobles ouvriers de la terre et tous ceux qui viennent leur faire fête ajoute encore à la force symbolique de l'évènement.

## **Tous les cantons suisses seront présents, une belle manière de valoriser le tourisme et les produits du terroir?**

Un évènement comme la Fête des Vignerons – dont les attaches terriennes sont évidentes – qui réunit des centaines de milliers de visiteurs constitue une

plate-forme rêvée pour la mise en valeur des traditions, des produits du terroir et des atouts touristiques de tous ceux qui en sont les partenaires. Chacun des cantons invités – et ils ont tous répondu avec enthousiasme à notre appel! – aura donc à cœur de se présenter sous ses meilleurs atours. On s'en réjouit. Ce miroir de la Suisse qui rayonnera ainsi de ses multiples facettes à Vevey pendant près d'un mois à l'été 2019 contribuera également à insuffler à la Fête son caractère national, état d'esprit qui la traverse depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ce qui constitue également une réponse élégante à la Confédération suisse qui a porté la Fête des Vignerons jusqu'à l'UNESCO, avec le succès que l'on sait!

#### **Les progrès technologiques et l'inscription de la Fête au patrimoine culturel immatériel de l'humanité modifient-ils son organisation?**

Les Fêtes des Vignerons ont toujours été de leur temps. Voire même – dans leur projet culturel, l'utilisation de la tech-

nique, la mise en valeur des tendances artistiques – en avance sur celui-ci. Cette forte tradition s'incarne, c'est vrai, dans la contemporanéité mais sans que son inspiration foncière ne subisse l'effet des modes. Et l'organisation, qui ne recrée pas complètement la roue à chaque fois, colle avec les exigences du moment, mais demeure fondée sur une valeur pérenne: l'engagement enthousiaste de milliers de personnes qui, l'espace d'une année, s'investissent – comme ils n'auront sans doute que rarement l'occasion de le faire – dans un projet qui les dépassent et les portent haut!

#### **Près de 400'000 spectateurs sont attendus! Un mot sur les bénévoles et les infrastructures pour les accueillir?**

Une expérience événementielle se vit comme une chaîne de moments succésifs attendus chacun comme un succès. C'est dire que toutes les étapes d'hospitalité que se doit d'offrir la Fête des Vignerons aux visiteurs qui lui font l'honneur du déplacement de Vevey doivent

être sans faille. Pour la réputation de ce pays d'accueil, c'est un défi capital à relever! Sans des infrastructures à la hauteur des enjeux et, surtout, l'attention bienveillante de toutes celles et ceux qui réjouissent les hôtes d'un jour de leur compétence souriante, point de chance de succès!

#### **Un point commun entre la Fête des Vignerons et la Journée des Communes Vaudoises?**

A la seule différence que musiques, danses et chatoiment de costumes colorés remplaceront discours, joutes oratoires et public choisi, les points communs sont nombreux. Il suffit de citer l'ancrage dans une tradition, l'exaltation du sentiment d'attachement au pays, l'organisation principalement de milice, l'épilogue sous forme de banquet – en un mot la solennité mâtinée d'une demi-crédulité bien vaudoise – pour s'en persuader! ■

Propos recueillis par Chloé Wiss, rédaction *Point CommUNE!*

## **Votre partenaire pour la publicité extérieure : [www.apgsga.ch](http://www.apgsga.ch)**



APG|SGA est l'entreprise leader de la publicité extérieure en Suisse, spécialisée dans les offres d'affiches numériques et analogiques à des endroits hautement fréquentés. La croissance démographique, la mobilité en hausse, l'acceptation des nouvelles possibilités de publicité font de l'Out of Home Media l'un des principaux éléments du mix de communication.

Laissez-nous vous montrer à quel point la publicité extérieure et nos services sont fascinants et porteurs d'avenir. Bienvenue chez APG|SGA.

**APG|SGA**  
Out of Home Media

# PROGRAMME DES FORMATIONS

RENSEIGNEZ-VOUS !

CONTACT

Gianni Saitta  
021 557 81 30  
formations@ucv.ch

LES DÉTAILS

[www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations)

Restez informé,  
découvrez notre  
application mobile !



module	cours	niveaux
1	Compte de fonctionnement	1
	Compte des investissements	1
	Compte du bilan	1
2	Introduction au MCH2	1
	Bouclement des comptes	2
	Gestion des salaires	2
	Préparation du budget	2
	Gestion de la dette	2
	TVA dans les collectivités publiques	2
3	Contrôle interne	3
	Péréquations financières	3
	Analyse financière	3
	Planification financière	3
tous niveaux	Comprendre son équipe	
	Aménagement du territoire	
	Communes, communiquez !	

Chaque cours peut être suivi individuellement  
ou regroupé par module de niveaux différents,  
selon les places disponibles



# Dossier sur l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP)

Pour satisfaire l'école à journée continue plébiscitée par la population vaudoise en 2009, un accueil parascolaire doit être mis en place par les communes auxquelles la Constitution confère la responsabilité principale. Elles sont ainsi compétentes pour fixer les conditions de l'accueil parascolaire primaire.

A quelques mois de l'entrée en vigueur du nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire primaire, ce numéro de *Point CommUNE!* fait la lumière sur ce projet réalisé par l'EIAP.

Point sur l'EIAP avec son Président, Christian Kunze	p. 12
Pourquoi vouloir réviser le cadre normatif parascolaire?	p. 15
Nouveau cadre de référence parascolaire: qu'en pensent les petites communes?	p. 18
Non, les communes ne mettent pas en péril l'enfance. Que cesse la polémique!	p. 21

« Le nouveau cadre de référence parascolaire: qu'est-ce qui change pour ma commune? »  
Soirée d'information animée par les membres de l'EIAP le 13 septembre 2018 à Chavornay  
Inscription sur [www.ucv.ch/prestations/soirees-dinformation](http://www.ucv.ch/prestations/soirees-dinformation)

# Point sur l'EIAP avec son Président, Christian Kunze

Syndic de Chavornay et Président du Conseil de l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP), Christian Kunze est un élu impliqué. Il nous explique son rôle au sein de l'EIAP et pourquoi l'adoption d'un nouveau cadre de référence pour l'accueil parascolaire vaudois est un enjeu pour les communes.

## Rappelez-nous l'historique de l'EIAP.

L'EIAP est une structure inédite. Il s'agit d'un organisme de droit public autonome compétent pour fixer le futur cadre normatif pour l'accueil parascolaire primaire. Sa création est due à la modification de la constitution vaudoise, approuvée par le peuple en 2009, donnant la compétence pour fixer les normes de l'accueil parascolaire aux

communes. C'est de là que découle la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) qui a instauré la journée continue à l'école vaudoise.

## Qui sont les membres de l'EIAP?

Mes neuf collègues membres de l'EIAP sont aussi des élus communaux. Nous représentons chacun un district vaudois et avons été désignés par les associations

faitières des communes vaudoises: l'UCV et l'AdCV. En plus de leurs représentations politiques, les membres de l'EIAP sont tous investis et compétents pour les questions liées au parascolaire. Pour la plupart municipaux en charge de la jeunesse, certains membres sont aussi président d'un réseau d'accueil de jour ou directeur administratif d'une UAPE, par exemple.

## Quelle est la mission de l'EIAP?

L'objectif de l'EIAP est d'assouplir les normes tout en garantissant un accueil parascolaire de qualité à des tarifs raisonnables pour les parents et les communes. Grâce à leur connaissance du contexte local, les communes sont aux premières loges pour être à l'écoute des besoins des familles et résoudre les problèmes de placement. En effet, selon les habitudes des populations locales, les demandes ne sont pas les mêmes! L'EIAP fixe les normes minimales à respecter, toutefois, en tant qu'employeur et responsable devant les citoyens, les communes ont intérêt à les appliquer d'après les réalités du terrain afin de satisfaire l'ensemble des personnes concernées, en particulier les enfants.

## La mission arrive à bout touchant.

### Dites-nous en plus sur le futur cadre.

Premièrement, je précise, entre autres, que l'EIAP n'a aucunement modifié le profil des compétences requises du personnel puisque cela reste aux mains de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE). Ensuite, l'EIAP a augmenté légèrement le nombre d'enfants par groupe, pour les 3 à 8P, tout en maintenant la proportion de personnel formé et d'au-



Christian Kunze: devant le futur bâtiment scolaire actuellement en construction à Chavornay.

xiliaires (ou APE pour «Autre personnel encadrant» selon le nouveau référentiel de l'OAJE). En lien avec la révision de la LAJE qui a instauré l'école obligatoire dès 4 ans, le futur cadre aura aussi des impacts sur l'encadrement des plus petits écoliers. Ainsi, ce seront les normes du parascolaire qui seront désormais appliquées et non plus celles du préscolaire. Enfin, dans le domaine de l'hygiène, de la construction, de la sécurité, etc., la limitation au strict cadre légal sera imposée afin d'uniformiser les pratiques et éviter des dérives trop onéreuses.

Suite à la procédure de consultation et les auditions des milieux concernés entre octobre 2017 et mai 2018, le projet a évolué en fonction des remarques, positives et négatives, qui ont été faites. Le projet en détail se trouve sur [ucv.ch/eiap](http://ucv.ch/eiap).

#### **Concrètement, quels changements ce nouveau cadre apportera dans l'offre et la mise en place de l'accueil parascolaire ?**

Avec la LAJE, les communes connaissent le cadre institutionnel et juridique dans lequel évoluer. Grâce au travail réalisé par

l'EIAP, elles sauront désormais sur quels éléments pratiques se baser et pourront mieux répondre aux demandes des parents, c'est-à-dire créer plus de places d'accueil! En effet, les communes sont dans l'attente de ces normes simplifiées pour pouvoir concrétiser les projets en fonction de leurs besoins, tout en contenant les coûts. J'en profite pour rappeler que le canton de Vaud est celui dont les normes sont parmi les plus strictes puisqu'elles sont, à l'origine, inspirées du cadre préscolaire. Et puis, enfin, une grande nouveauté saluée par l'ensemble des milieux consultés: l'encouragement à une meilleure collaboration entre les structures d'accueil parascolaires et les écoles locales.

#### **Et qu'en est-il à Chavornay ?**

Nous avons anticipé les changements avec la municipalité. Ainsi, un nouveau bâtiment scolaire intégrant 60 places d'accueil en parascolaire et un réfectoire de près de 150 places sont en cours de construction. L'avantage de réunir ces services au sein d'un même bâtiment est que cela réduit la problématique du transport des enfants entre plusieurs locaux.

En attendant son ouverture pour Pâques 2019, une structure d'accueil provisoire a été mise en place pour tenir compte des besoins des parents. A Chavornay, nous avons la chance que l'école et les structures d'accueil collaborent afin de concrétiser un projet satisfaisant pour toutes les parties prenantes!

#### **Quelles sont les prochaines étapes pour l'EIAP ?**

Maintenant que le cadre est finalisé, l'EIAP prépare sa mise en œuvre dès janvier 2019. Ensuite, il s'agira de travailler conjointement avec l'OAJE pour l'évaluation des nouvelles normes et, si nécessaire, de procéder à des modifications. Mais je suis optimiste! Il faut laisser une chance à ces nouvelles normes et faire confiance à l'EIAP, dont le principal souci est que les enfants du canton soient bien accueillis. ■

Téléchargez le nouveau cadre de référence parascolaire sur: [www.ucv.ch/eiap](http://www.ucv.ch/eiap)

Propos recueillis par Chloé Wiss,  
Rédaction *Point CommUNE!*

**YVERDON** 024 445 36 78

**VALLORBE** 021 843 14 24

**LAUSANNE** 021 653 60 60

**[www.claude-favre.ch](http://www.claude-favre.ch)**

**CLAUDE**  
**FAVRE** S.A.

***Spécialiste toitures & façades***

Consultez la liste de nos  
professionnels sur [www.fveconstruction.ch](http://www.fveconstruction.ch)  
et sur notre application FVE Annuaire



# Nos vitriers restent toujours transparents !

Nos membres **luttent** contre le travail au noir.

Notre service Conseils et assistance techniques vous  
soutient volontiers dans vos projets de marchés publics.  
021 632 12 30 et [cat@fve.ch](mailto:cat@fve.ch)

**entrepreneurs!**  
fédération vaudoise

# Pourquoi réviser le cadre normatif parascolaire ?

L'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) a finalisé le nouveau cadre de référence qui entrera en vigueur début 2019. Isabelle del Rizzo, Juriste en charge du projet, fait la lumière sur l'origine de ces changements.



**Isabelle del Rizzo**  
Juriste à l'UCV et  
secrétaire de l'EIAP

Tout d'abord, il existe une raison institutionnelle liée à la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE) puisqu'en plus de l'obligation de mettre en place l'accueil parascolaire, les communes (sous l'égide de l'EIAP) ont désormais aussi la responsabilité de définir les conditions d'autorisation pour l'ouverture des structures d'accueil. Ces conditions concernent l'encadrement des enfants, les normes architecturales et le projet pédagogique.

Ensuite, le parascolaire pèse de plus en plus sur les finances communales. Le niveau d'exigence s'est considérablement accru et pousse les directions vers une prise en charge de qualité bien plus élevée que ne le prescrit l'Ordonnance fédérale<sup>1</sup>. Il s'agit donc de revenir à des normes plus raisonnables afin d'éviter qu'une dérive ne se traduise par une charge accrue pour les contribuables.

L'évolution des modes de vie entraîne une forte demande des parents auprès des institutions d'accueil que le taux de couverture, encore trop faible, ne parvient pas à absorber. Il devient donc urgent de créer davantage de places.

Enfin, une clause de l'accord financier validé par le Grand Conseil en 2013 prévoit que le Canton et les communes s'engagent dans divers domaines (dont le parascolaire) à lutter contre des mesures trop onéreuses lorsque des normes fédérales moins perfectionnistes existent ou lorsque l'exemple d'autres cantons montre des pistes raisonnables

et moins coûteuses. L'EIAP a procédé à une étude comparative en Suisse romande mais aussi avec les cantons du Tessin, Berne, Zurich. Les résultats démontrent que les exigences minimales sont plus élevées en terre vaudoise en de nombreux endroits, en particulier pour ce qui est de la formation du personnel (dont la compétence relève de l'Office de l'accueil de jour - OAJE), de la qualification de l'encadrement et des exigences architecturales.

---

Les **communes** doivent **rester libres** de s'organiser selon leurs **réalités locales** et de répondre aux **besoins** qui sont les leurs.

---

Il est par conséquent nécessaire de réviser les normes afin de créer les conditions favorables au développement de l'offre parascolaire. Les communes doivent rester libres de s'organiser selon leurs réalités locales et de répondre aux besoins qui sont les leurs, sans forcément en créer de nouveaux.

## **Vous avez dit EIAP?**

Contrairement à ce que l'on a pu lire dans la presse, l'Etablissement intercommunal pour l'accueil parascolaire primaire (EIAP) n'est pas composé de profanes dépourvus de toute préoccupation quant à la santé et au bien-être des enfants et guidés par le seul motif économique, mais d'élus occupant des fonctions ou au bénéfice d'expériences dans le domaine de la petite enfance et de la jeunesse. Leur nomination s'est déroulée de façon démocratique et conformément à la LAJE.

Comme le prévoit l'article constitutionnel<sup>2</sup>, l'EIAP a pour mission d'unifier les pratiques dans le domaine de l'accueil parascolaire. Par délégation de l'EIAP, l'OAJE continuera à assurer l'autorisation et la surveillance des structures d'accueil parascolaire. La tâche de l'EIAP ne s'arrête cependant pas là puisque la loi prévoit une collaboration avec l'OAJE afin d'évaluer périodiquement le cadre de référence et procéder, si besoin, à certaines modifications.

## **Quels sont les principaux changements apportés?**

### **Assouplissement des règles d'encadrement**

Pour les plus petits, l'EIAP propose de maintenir le ratio éducatif (12 enfants par adulte) mais de revenir à des normes raisonnables pour ce qui est de la proportion des professionnels (actuellement 80%), en raison de la révision de la LAJE et de l'école obligatoire dès 4 ans. Les enfants de 4 à 6 ans sont désormais astreints à fréquenter l'école plus tôt. Il est par conséquent logique que les conditions d'encadrement entre les temps scolaires soient plus souples qu'auparavant, lorsque ces mêmes enfants étaient placés à la journée et nécessitaient un encadrement plus pointu et ciblé. Pour les enfants de 6 à 10 ans, le ratio éducatif a légèrement augmenté (de 12 à 15 enfants par adulte), mais la proportion de professionnels et d'auxiliaires (désormais renommés par l'OAJE «Autre personnel encadrant» soit APE) n'est pas modifiée. Idem pour les plus grands dont le ratio passe de 15 à 18 enfants par adulte.

Il sera également plus facile de répondre aux situations d'urgence sans avoir à formuler de demande de déro-



L'ancien cadre normatif parascolaire, calqué sur les besoins du préscolaire, ne correspond plus aux besoins des enfants qui grandissent.

gations auprès de l'OAJE puisque le nouveau cadre permettra d'accueillir ponctuellement jusqu'à trois enfants supplémentaires par groupe d'âge. L'expérience sur le terrain démontrant que le nombre d'écopiers réellement présents est très souvent inférieur au nombre d'écopiers inscrits, du fait des diverses activités scolaires ou extrascolaires, cela ne devrait pas altérer la qualité de l'accueil.

Enfin, les contraintes liées aux exigences d'encadrement disparaissent pour l'accueil de midi ainsi que les déplacements entre l'institution et l'école. Il faut rappeler sur ce dernier point que la LAJE inclut ce trajet dans le parascolaire et donne la responsabilité aux réseaux de l'organiser. Pour ces deux moments précis, l'EIAP donne une marge d'appréciation aux institutions – sous certaines conditions – dans le recours exclusif à des APE (dont je vous recommande de lire le profil dans le référentiel de compétences actuellement révisé par l'OAJE)<sup>3</sup>. En effet, rien ne justifie que les écopiers qui mangent et se rendent dans les structures d'accueil doivent bénéficier d'un encadrement plus qualifié que celui pratiqué dans les cantines scolaires ou par le système d'accompagnement Pedibus (sous la surveillance de parents ou grands-parents!).

Plus l'enfant grandit, plus il est autonome et moins il a besoin d'encadrement. Le projet de l'EIAP, qui intègre les besoins évolutifs des enfants, est donc tout à fait cohérent de ce point de vue là. En revanche, l'ancien cadre, calqué

sur les besoins du préscolaire, ne correspond plus aux besoins des enfants qui grandissent.

#### **Limitation des exigences au strict cadre légal**

Cela permettra aux institutions d'éviter un alourdissement normatif qui coûte cher aux communes en matière de construction, d'hygiène, de santé et de sécurité. Il y a pléthore d'exemples dans ce domaine! Par exemple: exigence d'une cuisine professionnelle alors qu'une cuisine de régénération suffit, fermeture d'une mezzanine aménagée en espace de jeu jusqu'au plafond alors que le garde-corps est déjà à 1,20 m, remplacement de plinthes jugées trop «anguleuses», protocole de nettoyage bien plus contraignant dans le parascolaire qu'à l'école alors qu'il s'agit des mêmes enfants, etc.

#### **Encouragement à la collaboration entre institutions et établissements scolaires**

Cette collaboration permettra de mutualiser les locaux (salle de gym, réfectoire, bureaux pour les entretiens ou les colloques...) et équipements techniques (sanitaires), tout en favorisant une prise en charge optimale des enfants (par exemple en intégrant les éducateurs dans les réseaux organisés par les directions scolaires). Faute de base légale suffisante, le cadre ne peut qu'encourager – et non imposer – cette collaboration, mais il a le mérite d'inscrire noir sur blanc une nécessité saluée par tous les acteurs consultés.

#### **Toutes les structures d'accueil parascolaire seront-elles concernées par ces normes?**

Non. Tout d'abord parce que les institutions ne pratiquant que l'accueil ponctuel (haltes-jeux des centres commerciaux et des fitness, jardins d'enfants touristiques, accueil dans les festivals de musique ou autres manifestations) ne sont pas soumises au régime d'autorisation. Ensuite, parce que les lieux offrant uniquement l'accueil de midi et qui ne sont pas intégrés à un réseau (principalement les cantines scolaires) sont autorisés et surveillés par les communes dans le respect de l'OPE.

#### **En assouplissant les standards minimaux, peut-on craindre une diminution des subventions?**

A ce jour, la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) subventionne la masse salariale du personnel pédagogique (y compris les auxiliaires s'ils bénéficient d'un encadrement pédagogique) sans prendre en compte le taux d'encadrement retenu par l'institution. Dès lors qu'une structure a reçu l'autorisation d'exploiter, la FAJE suppose que les taux prescrits sont respectés mais ne limite pas le subventionnement au respect des taux prescrits. Tant que la FAJE disposera de moyens financiers suffisants, il est peu probable que le Conseil de Fondation remette cette pratique en cause. ■

1. Ordonnance du 19 octobre 1977 sur le placement d'enfants (OPE)  
 2. Article 63a de la Constitution du canton de Vaud du 14 avril 2003  
 3. Référentiel de compétences pour le personnel d'encadrement d'un accueil collectif de jour parascolaire, du 01.02.2008.

# Promouvoir le bien habiter



## CRÉATEUR DE LOGEMENTS À LOYER ABORDABLE

Coopérative d'habitation reconnue d'utilité publique et sans but lucratif, nous sommes au service du développement de toutes les communes vaudoises. Notre capacité d'investissement nous permet de gérer toutes les étapes d'un projet, sans risque financier pour les administrations publiques.

C'est parce que nous refusons de spéculer sur nos objets immobiliers que nous pouvons proposer des loyers abordables\*. Fidèle à nos valeurs fondatrices que sont le respect et la confiance, nous avons à cœur d'offrir à nos sociétaires la meilleure qualité de vie possible. C'est cela que nous appelons le « bien habiter ».

**SCHL**  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
D'HABITATION LAUSANNE

\* Le loyer pour un logement de 3 pièces (77m<sup>2</sup>) au Chemin de Maillefer 125 à 137 au Mont-sur-Lausanne s'élève par exemple à CHF 1'366.-

# Nouveau cadre de référence parascolaire: qu'en pensent les petites communes?

Sur la base des résultats, parfois très opposés lors de la consultation, force est de constater que le projet proposé a suscité l'intérêt contrasté des acteurs concernés. Le groupe Bourgs et Villages de l'UCV est favorable aux propositions faites et salue le travail de l'EIAP.



**Blaise Clerc**  
Vice-président du groupe  
Bourgs et Villages de l'UCV  
et Syndic de Vully-les-Lacs

## Des économies pour tous, dans le respect des deniers publics

Même si ce n'est pas le seul élément (tant s'en faut) qui bénéficie d'une relecture et d'une approche plus pragmatique, l'aspect économique peut être considéré comme l'élément qui fait mouche deux fois.

Il n'est pas inutile de le rappeler. Tout d'abord, l'objectif de l'EIAP est de restreindre un renchérissement des coûts. Les deux pourvoyeurs financiers principaux sont et restent les parents et les communes, à parts égales et à hauteur d'environ CHF 160 millions chacun! Il n'est plus possible, pour l'un comme pour l'autre, de continuer à subir des augmentations pour des prestations – certes sûrement de qualité – mais dont on s'interroge parfois sur la pertinence.

Ensuite, les économies réalisées sur les investissements en ressources humaines (voir le troisième paragraphe)

permettent aux communes et également aux parents de mieux appréhender l'aspect financier. Actuellement, la part des parents et celle des communes aux coûts du parascolaire représentent chacune environ 40%. Premièrement, les futures économies financières feront du bien au porte-monnaie des parents. Elles permettront ensuite aux autorités communales de réinvestir cette épargne dans de nouvelles structures ou plus simplement dans l'agrandissement de structures existantes. Inutile d'affirmer que la demande est chaque année plus importante. Il y a là un vrai effet gagnant-gagnant!

## La flexibilité, le maître mot des communes rurales

Le cadre actuel est tel qu'il n'admet pas – ou si peu – des exceptions, voire de faciliter des solutions provisoires liées à des situations particulières ou nouvelles. Le nouveau projet de l'EIAP, tout en reprenant des bonnes pratiques qui ont fait leurs preuves (par exemple: dérogations ponctuelles dans la journée) apporte une flexibilité qui manquait au

cadre de référence, en particulier dans les communes dites rurales; mais également dans des communes hors des centres urbains et de leur périphérie.

L'introduction de la notion de flexibilité, chère aux parents et aux exigences des autorités, reçoit de ces derniers un accueil très favorable. Lors de ses réunions, le groupe Bourgs et Villages de l'UCV évoquait les difficultés de pouvoir répondre favorablement aux besoins de la population en matière de places d'accueil, tant les règles du cadre parascolaire ne laissaient que peu de marge de manœuvre. Dans le cadre de la consultation, ce même groupe saluait unanimement les propositions et les avancées telles que la redéfinition des taux d'encadrement différenciés, l'affranchissement d'un taux d'encadrement en dehors des heures actives avec les enfants, la possibilité de mettre en place de la souplesse en termes d'accueil d'enfants supplémentaires. Ces mesures sont quelques-unes des plus importantes. On parlerait volontiers d'un retour au bon sens, tout en privilégiant une qualité conforme à la norme exigée.



## AU SERVICE DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Assainissement lémanique depuis 1963 0800 107 000 | groupe-kunzli.ch

Assainissement et hygiène publique



KUNZLI FRÈRES SA

Inspection, détection et réhabilitation



AITV SA

Centre de gestion environnementale



CGE SA

«Kaléidoscope»: la nouvelle école primaire de Vully-les-Lacs, sise à Salavaux.



## Les petits Vaudois ne sont pas différents des petits Fribourgeois

Syndic de Vully-les-Lacs, une commune du septentrion du canton située dans une enclave vaudoise en terre fribourgeoise, j'échange régulièrement avec mes homologues fribourgeois entre autres sur les pratiques et les règles qui gèrent le scolaire et le parascolaire. C'est aussi le cas des parents qui, souvent, traversent la frontière cantonale pour aller travailler et discutent du sujet avec leurs collègues fribourgeois. Le constat est unanime: le cadre fribourgeois est plus souple et mieux adapté. Les petits Vaudois seraient-ils différents et plus difficiles que leurs copains fribourgeois? Pourquoi devrait-on avoir en terre vaudoise des besoins plus élevés?

Qu'on vienne expliquer aux parents et aux autorités communales une telle distorsion entre cantons. D'ailleurs, la comparaison intercantonale réalisée par l'EIAP le laisse clairement entendre. Ainsi, par rapport aux règles fédérales et en comparaison avec neuf cantons majoritairement romands, le canton de Vaud reste celui dont le cadre de référence va bien au-delà des exigences de l'ordonnance fédérale. Une réduction adéquate et mesurée des professionnels et l'ajout d'auxiliaires, de même qu'une reclassification des périodes d'activité devraient permettre de replacer le cadre de référence parascolaire vaudois dans la norme romande.

## Des professionnels au service des communautés

Le nouveau cadre préparé par l'EIAP répond entièrement aux attentes des communautés représentées par les

## Illustration des coûts du parascolaire avec la structure «Les Castors» à Vully-les-Lacs

### Coûts du parascolaire en 2017

Part communale: CHF 94'000.-

(dont l'aide au démarrage sur 2 ans de CHF 51'000.-), soit 46 %

Part des parents, habitants de la commune: CHF 80'000.-, soit 39 %

Subventions FAJE et OFAS: CHF 31'000.-, soit 15 %

Coût d'exploitation: CHF 205'000.-

Heures effectuées pour la prestation en 2017: 16'032 heures

Coût de la production horaire: CHF 11.54

### Evolution des capacités maximales d'accueil parascolaire

2016: **12 places** (1<sup>re</sup> année de fonctionnement)

2017: **24 places** (augmentation d'un bloc de 12 places pour les repas à la rentrée 2017-2018), pour faire face à la demande importante des parents, en particulier les nouveaux habitants de Vully-les-Lacs

2018: **36 places** (augmentation d'un bloc de 12 places pour les repas à la rentrée 2018-2019) pour faire suite à la demande continue des parents et grâce au nouveau cadre de référence parascolaire.

parents et les autorités communales. Il tient compte d'un double principe qui veut que le respect des lois n'oblige pas à la surenchère d'exigences et que les pourvoyeurs de fonds ont plus que leur mot à dire. Il serait extraordinaire que l'aspect financier ne soit pas mis en exergue, au détriment d'une approche strictement sociopédagogique. Les professionnels seraient bien avisés de se souvenir que leurs prestations sont au service des communautés. Ces dernières font le maximum pour trouver des équilibres. Les parents doivent jongler avec des coûts sociaux qui prennent chaque année l'ascenseur (on ne parle pas ici de l'assurance maladie). De leurs côtés, les autorités communales doivent garantir les égalités de traitement dans leur part du financement. Et ce dernier

doit obligatoirement s'inscrire dans un équilibre budgétaire. En somme, la quadrature du cercle.

Pour conclure, rappelons encore que c'est dans le respect du cadre constitutionnel et avec la volonté d'exercer leur compétence que les communes veulent décider du meilleur cadre parascolaire à mettre en place. Elles le revendiquent dans l'intérêt de leur population, de la pérennité des structures existantes et des futurs investissements. Le projet présenté par l'EIAP répond positivement à cette attente et le résultat proposé est à saluer. ■

1. Chiffres 2015 sur lesquelles les négociations avec l'Etat se sont basées



## La solution GED pour les communes à la pointe du numérique!

Une solution moderne, efficace et préconfigurée qui intègre l'ensemble des fonctionnalités recherchées en un seul produit.

- Mobilité sans compromis
- Intégration avec vos outils bureautiques
- Intégration avec vos applications métier
- Reprise de votre plan de classement ArchiClass
- Conformité ISO 15489 (record management)
- Licences forfaitaires illimitées pour les communes
- Accompagnement méthodologique



[www.protocol.ch](http://www.protocol.ch) · Tél. 021 623 77 77 · [www.elo.com](http://www.elo.com)



# BON POUR VOS AFFAIRES. ET VOTRE IMAGE.

## NOUVEAU TRANSIT CUSTOM DÈS FR. 17'960.-\*

\* Offre valable jusqu'à révocation, au plus tard jusqu'au 30.9.2018, auprès des concessionnaires Ford participants et uniquement pour les clients commerciaux inscrits au Registre du commerce.



**Emil Frey Crissier**  
Votre fournisseur d'émotions  
[www.emilfreycrissier.ch](http://www.emilfreycrissier.ch)

# Non, les communes ne mettent pas en péril l'enfance. Que cesse la polémique!

Consultée en mai dernier sur le nouveau cadre de référence en matière d'accueil parascolaire proposé par l'EIAP, l'Association scolaire d'Apples Bière et environs (ASIABE), forte de 13 communes unanimement fédérées autour de son concept parascolaire, s'est positionnée via son comité directeur. Ce dernier a exprimé son soutien au projet qui lui a été présenté et le réitère.



**Nicole Peyer Jobin**  
Présidente du Codir ASIABE  
jusqu'au 31 juillet 2018



**Marc Dubois**  
Président du Codir ASIABE  
depuis le 1<sup>er</sup> août 2018

Les assouplissements proposés vont dans le sens des attentes de nos communes membres. Il s'agit de mettre en place une prise en charge parascolaire de qualité, sans pour autant tomber dans des excès inutiles de sophistication.

## La vision de l'ASIABE sur le nouveau cadre de référence

Les propositions de l'EIAP ouvrent la porte à une approche pragmatique en fonction des réalités des différents terrains. Elles laissent notamment envisager la possibilité d'un encadrement par un personnel mixte composé de collaborateurs diplômés ou non diplômés, répondant tous au référentiel de compétences fixé par l'OAJE. Le personnel non diplômé, engagé avec le statut de personnel auxiliaire, incarne notamment la notion de parent telle qu'elle se vit au niveau local et vient enrichir nos structures par une approche non théorique de la notion d'éducation.

Le projet de l'EIAP donne par ailleurs la possibilité d'envisager la reconversion – moyennant les aménagements permettant de garantir le bien-être et la sécurité des enfants – de locaux existants sans avoir à forcément systématiquement construire du neuf.

Enfin, il permet de tenir compte de nos réalités campagnardes, qui sont

forcément différentes de celles qui prévalent dans les grandes villes et qui, jusqu'à présent, n'étaient pas suffisamment prises en considération.

## Remettons les points sur les i

Les aspects financiers – qui jouent certes un rôle important – ayant déjà été largement évoqués dans les autres articles de ce dossier spécial, nous permettons de mettre l'accent sur quelques autres éléments d'un débat qui déclenche les passions depuis plusieurs semaines. Alimentée par certains milieux professionnels, et largement relayée par la presse, la polémique reproche notamment au projet de l'EIAP de mettre en péril la sécurité psychique et affective des enfants.

Sous-entendre que les communes, à qui incombe l'obligation légale d'organiser l'accueil parascolaire, ne prendraient pas au sérieux la mission qui leur est donnée, et qu'elles manqueraient d'éthique au point de nuire au bien-être et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés est injurieux à l'encontre de toutes les personnes qui s'engagent au quotidien pour développer ces projets pour la collectivité, mettant à disposition leurs savoir-faire et compétences professionnelles. Ces allégations font injure également aux enfants, auxquels on ne crédite ni la force ni les potentialités pour faire face aux réalités de la vie, et à leurs parents qui sont ainsi taxés d'incompétence.

Nous y voyons également une manipulation néfaste de l'opinion publique qui, bien loin de faire fructifier le débat, le cristallise sur le terrain purement émo-

tionnel. Les communes vaudoises, via l'EIAP, ne sont pas en train de démanteler un système qui a fait ses preuves, mais au contraire de l'adapter aux réalités observées, en y apportant une souplesse là où elle faisait défaut, et le bon sens qui dans d'autres contextes est pourtant chanté comme une vertu vaudoise.

## Une véritable collaboration

Plutôt que de voir les milieux éducatifs s'ériger contre la mise en péril de leurs prérogatives – car c'est bien de cela qu'il s'agit au premier chef! – la décence eût exigé qu'ils lancent, par exemple, comme nous un appel à une plus grande collaboration entre les instances en charge des enfants. Le cadre de référence mentionne, presque en passant, la nécessité d'un échange d'informations entre l'Ecole et les communes. Nous ne pouvons que saluer le fait que cet aspect soit désormais expressément formulé. Mais, justement, pour garantir la meilleure prise en charge possible des enfants et leur offrir cette sécurité affective si souvent mentionnée, nous aurions souhaité le voir développé davantage.

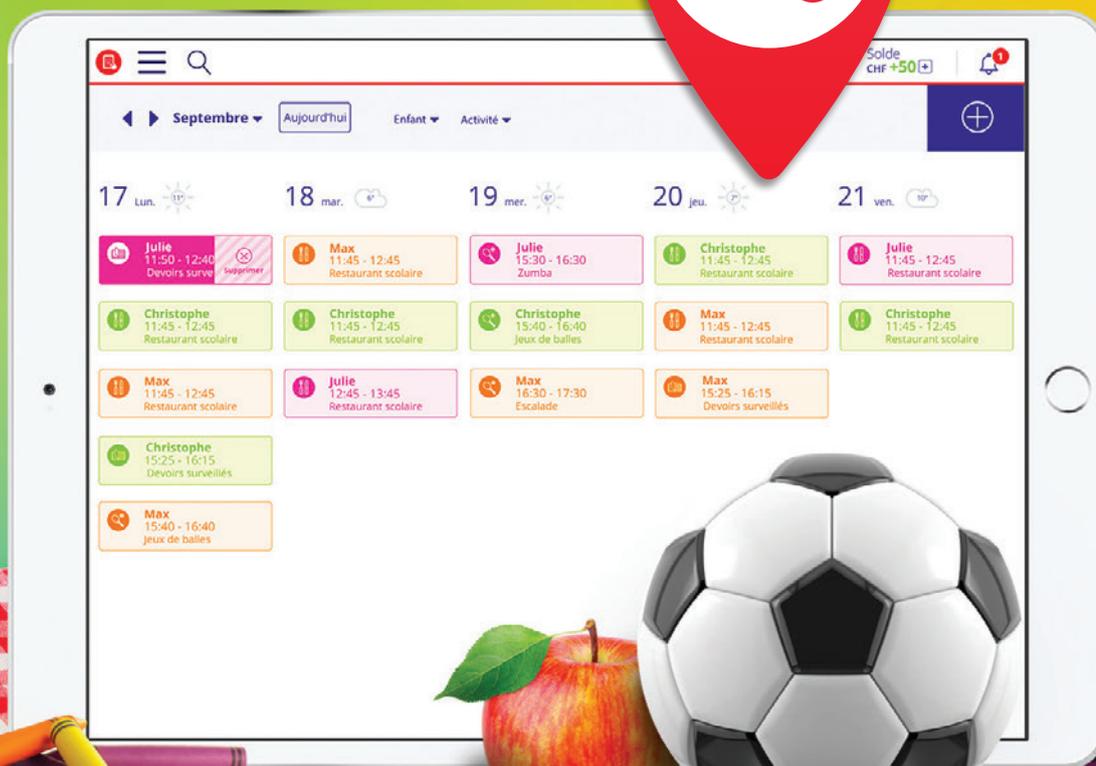
La prise en charge de l'enfance par deux instances « politiques » – l'Ecole aux mains du Canton et le parascolaire en charge des communes – implique des cohérences de fonctionnement obligatoires en matière de conceptions et règles éducatives notamment.

## Vers plus de cohérence

L'Ecole et les communes se substituent solidairement aux parents pour exécuter des tâches de deux types: la formation de compétences cognitives et la trans-

# MonPortail

## Guichet parascolaire



Pour gérer les **restaurants scolaires**, les **devoirs surveillés**, les **centres aérés** et les **sports facultatifs** en toute simplicité.

MaCantine

MesDevoirs

MesLoisirs

MesSports



[www.monportail.ch](http://www.monportail.ch)

mission de connaissances et techniques, ainsi que la réponse aux besoins de type socio-éducatif. S'il va sans dire que le premier aspect est du ressort incontesté de l'Ecole, le second se doit d'être conjointement porté par les deux instances.

De ce fait, il doit y avoir cohérence, notamment pour les points suivants:

- les cadres disciplinaires: mêmes exigences et mêmes attentes au niveau du quotidien
- l'éthique: alignement des valeurs
- la gestion des familles: connaissances communes des données des élèves et de leur situation familiale
- etc.

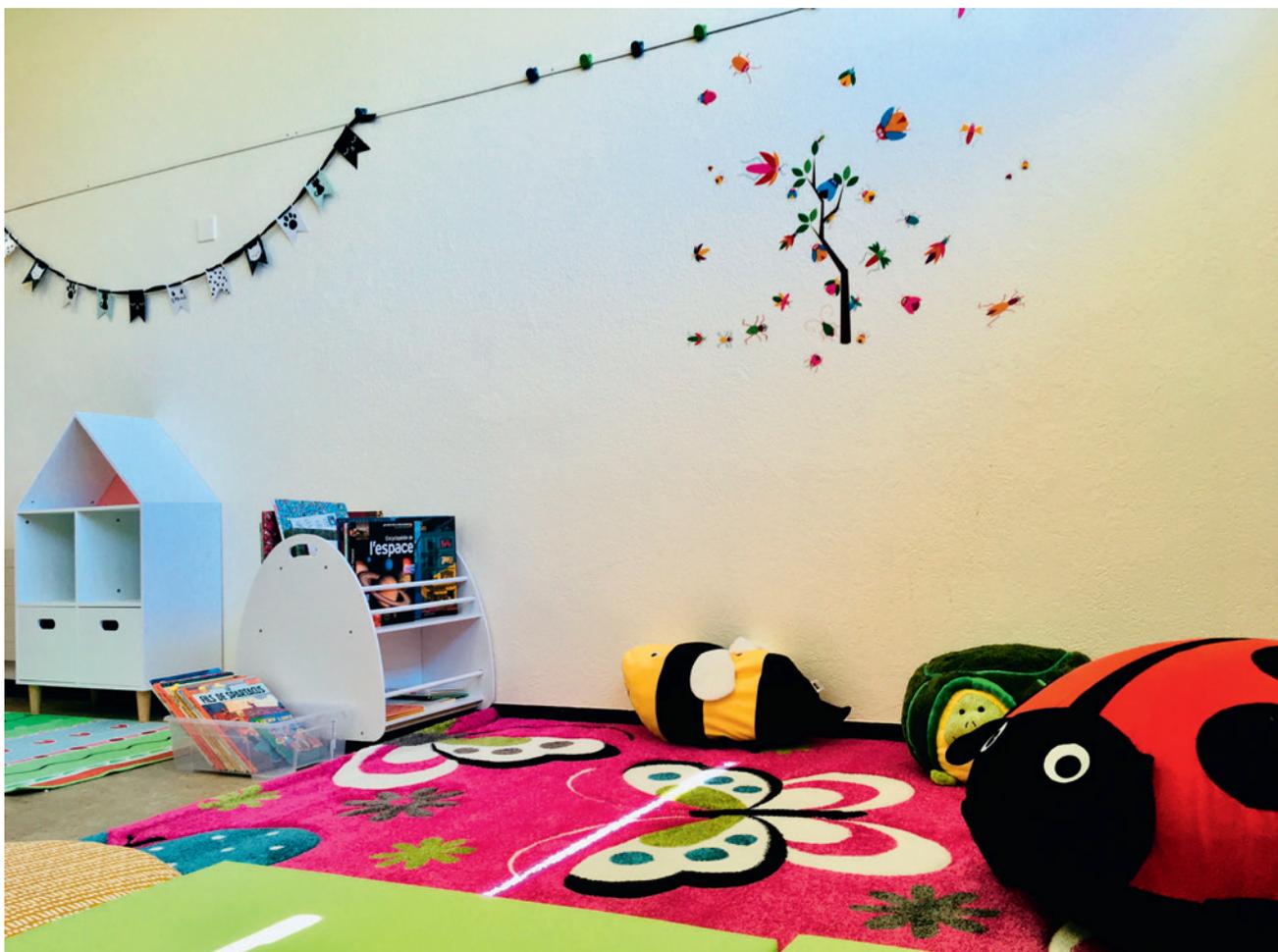
Cette cohérence ne peut être obtenue et maintenue qu'au prix d'un véritable travail, qui va bien au-delà du simple échange d'informations. Et cette collaboration doit s'exercer à tous les niveaux: entre la Direction et les instances communales et, sur le terrain, entre enseignants et personnel éducatif des structures.

Nous soulignons par ailleurs que dans son art. 3a, la LAJE, en imposant aux communes la formulation d'un projet pédagogique, leur reconnaît implicitement la compétence éducative – compétence qui jusqu'à présent était l'apanage de l'Ecole. Il n'est donc pas (plus) présomptueux de revendiquer un partage de ces missions avec l'Ecole. Ce partage de missions, nous aurions souhaité le voir formulé plus explicitement dans le cadre de référence.

### **L'ASIABE: pour un accueil parascolaire de qualité**

A l'instar de toutes les communes vaudoises, notre association scolaire œuvre assidûment à la mise en place d'une prise en charge parascolaire de qualité des enfants. Nous imaginons pouvoir répondre à ce défi particulièrement exigeant en nous appuyant sur un cadre de référence formulé dans l'esprit de celui qui nous a été soumis par l'EIAP.

Aussi, nous formons le vœu que les discussions à venir ramènent le débat au niveau que mérite un sujet d'une telle importance, et puissent déboucher sur une solution qui permette aux instances communales de répondre à leur devoir constitutionnel en tenant compte des réalités locales, et, bien sûr, dans le respect des besoins enfantins. ■



Le local destiné à l'accueil parascolaire de l'ASIABE ouvert depuis août 2018 à Apples.

# La 29<sup>e</sup> Fête romande des yodleurs à Yverdon-les-Bains, tout dans la tradition!

Yverdon-les-Bains a parié sur l'organisation d'un événement d'envergure pour affirmer sa sensibilité aux traditions helvétiques et à l'accueil qualitatif de visiteurs en provenance de toute la Suisse. Retour sur cette fête qui a eu lieu au début de l'été.



**Dominique Faesch**  
Responsable partenariats  
et marketing d'yverdon2018

C'est avec l'accord du syndic d'Yverdon-les-Bains, Jean-Daniel Carrard, et de sa municipalité, que l'accueil de la Fête Romande des Yodleurs 2018 avait été proposé à l'ARY, l'Association Romande des Yodleurs. Dépôt de candidature par David Girod, Yverdonnois, membre de l'ARY, et Dominique Faesch, directrice régionale du tourisme pour Yverdon-les-Bains Région, acceptation officielle à Lalden en 2016, mobilisation d'un comité d'organisation, choix de date, site internet... Les décisions se sont enchaînées avec beaucoup d'effervescence et de motivation! Les objectifs communément adoptés par le comité étaient clairs: satisfaire l'ensemble des visiteurs et particulièrement les participants aux concours;

créer des retombées économiques pour les commerces de la région; couvrir les frais opérationnels de la Fête.

## Événement peu commun en Romandie francophone

Organisée tous les trois ans depuis 1937, la Fête Romande des Yodleurs est généralement accueillie par une commune germanophone, fribourgeoise ou valaisanne. L'Association faitière - AFY, Association fédérale des yodleurs - chapeaute six régions qui chacune à tour de rôle organise une fête régionale, précédent la Fête fédérale. Celle-ci désigne tous les trois ans les meilleurs groupes de yodleurs, joueurs de cor des Alpes et lanceurs du drapeau du pays. Le choix des lieux organisationnels se fait sur le même schéma que pour les fêtes de lutte, celle d'Estavayer en 2016 ayant contribué à éveiller l'intérêt de traditions considérées comme plutôt germanophones.

## Trois disciplines réglementées jusqu'au port du costume traditionnel!

Le yodel était à l'origine une manière de communiquer d'une montagne à l'autre. Ce n'est qu'au XIX<sup>e</sup> siècle qu'il a été chanté en chorale, avec plusieurs registres de voix. Les textes s'inspirent des traditions alpestres, avec intégration des vocalises qui en sont la signature.

Le cor des Alpes, déjà utilisé au XIV<sup>e</sup> siècle pour communiquer à distance dans les régions alpestres, mesure 360 cm. Il ne permet pas de jouer toutes les notes de la gamme, mais uniquement les harmoniques naturels. Pour les concours les joueurs proposent, en plein air, une prestation tirée des répertoires du début du XX<sup>e</sup> siècle.

Le lancer du drapeau date du XVI<sup>e</sup> siècle, où il servait de signal aux soldats ou pour marquer leur retour dans les régions montagnardes. Les lanceurs évo-

luent dans un cercle de 60 cm pendant trois minutes, puisant dans un répertoire de 90 mouvements et 50 figures.

### Un succès médiatique et économique

La présence de la conseillère fédérale Mme Simonetta Sommaruga et d'autres personnalités membres du Comité d'honneur, a participé à l'aura toute particulière de la cérémonie officielle et du cortège du dimanche 1<sup>er</sup> juillet. L'un des facteurs clés du succès promotionnel et commercial de l'événement fut qu'il soit organisé dans le centre historique et sur

la célèbre place Pestalozzi, malgré les difficultés liées au trafic sécuritaire d'une bourgade de 32'000 habitants.

Aujourd'hui c'est l'heure du bilan pour le Comité d'organisation, qui compte plus de 9000 heures de contribution bénévole! Même si l'exercice comptable n'est pas encore terminé, on table déjà sur le respect du budget, à hauteur de CHF 1,2 million, et sur une couverture médiatique importante pour la ville et pour la sensibilisation aux traditions populaires. La Fête a attiré 33'000 visiteurs en provenance de toute

la Suisse. Les salles de concours ont accueilli 500 prestations en solo, duo ou en groupes. Elles n'ont pas désempé, offrant ainsi un encouragement bienvenu aux yodelers, joueurs de cor des Alpes et lanceurs du drapeau. A bientôt à la Fête fédérale à Bâle en 2020! ■

Page de gauche, Salut aux juges après une prestation de cor des Alpes et des yodelers en costume traditionnel.

Ci-dessous, drapeaux des associations romandes sur la place Pestalozzi.

© Fête romande des yodelers yverdon 2018 et © Antje Burri-Escher



# Une étape cruciale du fonctionnement des communes: le virage informatique

Le temps se comprime, les distances diminuent, la volumétrie des échanges croît exponentiellement sous les effets de l'informatique. Celle-ci pourrait être le fossoyeur de la Mémoire. La solution aux défis de la société numérique se loge dorénavant dans des normes et des standards au niveau universel.



**Gilbert Coutaz**  
Directeur des Archives  
cantonales vaudoises

La gestion des archives est un excellent indicateur de l'organisation d'une administration. Maîtrisées, elles reflètent une approche transparente, elles sont une ressource d'efficacité et de simplification des procédures. L'archivage est un acte fondateur de l'exercice du pouvoir et la preuve de l'action politique. Or, l'irruption de l'informatique et d'Internet à toutes les étapes de la communication provoque des cassures brutales dans les modes d'élaboration, de partage, de combinaison, de conservation et de diffusion des informations.

Elle exige dorénavant des politiques formalisées et certifiées d'archivage qui considèrent très tôt le sort final des documents, soit l'élimination (la majorité des cas), soit le versement aux archives historiques. Elle amène les administrations à réussir avec l'infor-

matique ce qu'elles avaient obtenu avec le papier, confrontées désormais à gérer l'hybridité des documents, à faire cohabiter des données de générations et d'environnements différents. Les archives doivent pouvoir continuer à témoigner des contextes et des périodes de production.

## Les quiproquos de la terminologie

Le vocabulaire mêle de manière équivoque les concepts de *sauvegarde*, *d'archivage* et de *stockage* de documents. Il y a du désordre dans les esprits car les développements de l'informatique se déploient de manière frénétique.

En informatique, la notion d'*original* qui prévalait pour le papier est remplacée par celle d'*authentique* qui qualifie une information dont on peut prouver qu'elle est bien celle qu'elle prétend être au moment où elle a été émise, libre de toute modification ou corruption. Pour ce faire, le document doit être verrouillé dès qu'il est abouti, afin d'être porteur de la décision prise, de l'ordre

donné, de l'information à communiquer. On parle alors de *record*, traduit en français par «document d'activité».

Les documents d'activité doivent réunir quatre exigences: authenticité, intégrité, fiabilité et exploitabilité pour répondre au modèle organisationnel du *Records management* (RM). Par opposition, la Gestion électronique des documents (GED) représente un ensemble d'outils et de techniques qui permettent de dématérialiser, classer, gérer et stocker des documents à partir d'applications informatiques dans le cadre normal des activités. Ses buts principaux: gain de temps dans la recherche, diffusion d'une information, économie de papier en termes de stockage.

Faire de la GED, ce n'est pas pour autant faire de l'archivage! Lors de l'installation d'un tel système, il faut intégrer des fonctions d'archivage telles que le plan de classement et le calendrier de conservation fondé sur la gestion des durées d'utilisation administrative et légale.

**HENRY RECYCLING**  
*La Bonne Attitude!*

[www.HENRYtransports.ch](http://www.HENRYtransports.ch)  
[info@henrytransports.ch](mailto:info@henrytransports.ch)  
Tél : 0800 44 22 22



A l'ère de l'informatique, les archives doivent être capables de gérer l'hybridité des documents.

### Les réponses de l'Etat à l'archivage électronique

La première loi sur l'archivage, jamais votée dans le canton de Vaud, est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Elle consacre un article entier à la question des documents électroniques. Un Exposé des motifs et projet de décret, à bout touchant, destiné à financer la mise en oeuvre de la nouvelle gouvernance documentaire, de l'archivage électronique et du renouvellement du système d'information des Archives cantonales vaudoises (ACV) sera soumis au Conseil d'Etat pour examen. Une fois adopté, il sera transmis au Grand Conseil. Du débat des députés, il ressortira le positionnement de l'Etat sur la dématérialisation de son fonctionnement et les parts qu'il entend consacrer à la constitution et à la pérennité de sa mémoire électronique.

La démarche de l'archivage ne se construit pas a posteriori, elle doit se

penser en amont, avec une vision et une stratégie. La simple accumulation n'est plus une politique réaliste

---

La démarche de **l'archivage** ne se construit pas a posteriori, elle doit **se penser en amont**, avec une **vision** et une **stratégie**.

Une simple accumulation n'est plus une politique réaliste.

---

Le projet combine à la fois une «chaîne de confiance informatique», sur tout le cycle de vie des documents, à savoir de l'élaboration de la donnée à son sort final, et la «chaîne numérique conforme» en cas de numérisation de masses documentaires sur papier. Tout document produit n'est pas appelé à être probatoire, tout document probatoire ne sera pas obligatoirement histo-

rique, mais tout document produit doit être probatoire pour être historique.

Deux modèles organisationnels sont proposés pour encadrer l'infrastructure technique: *Records management* au service de la conservation probatoire, *Open Archival Information System (OAIS)* au service de l'archivage électronique historique. Chaque étape du cycle de vie est solidaire et compatible, la plateforme de la conservation probatoire est transverse et exclusive à toute l'administration. Toute une batterie de critères fonde le statut de «record» parmi lesquels les métadonnées qui donnent l'ADN à chaque document. L'approche se veut contraignante: elle nécessite un encadrement pédagogique précoce, fort et continu du personnel engagé dans les processus de la conservation probatoire. Des collaborations sont envisagées entre l'Etat et les communes pour l'accueil de données historiques des communes, selon un modèle économique et un cadre juridique strict et confiant.

### Mieux qu'un report de charges: une nouvelle répartition des tâches

En prenant l'initiative de créer une association des archivistes communaux, le 1<sup>er</sup> octobre 1996, les ACV, avec l'appui de plusieurs archivistes communaux, entendaient que la communauté professionnelle des archivistes vaudois se présente collectivement devant leurs autorités. Elles doivent porter le discours de référence dans leur administration pour qu'il puisse inspirer les archivistes communaux. Les contraintes de l'archivage électronique vont engen-

dre la mutualisation des ressources, des collaborations régionales et des rapprochements Etat/communes, en raison des exigences organisationnelles et techniques et des coûts financiers qui vont alourdir les budgets communaux de manière permanente.

Les administrations publiques sont désormais placées devant des défis nouveaux et complexes. D'une part pour garantir la constitution, au sens informatique, de l'action et des décisions communales. Et d'autre part pour assurer la sécurité et la maintenance, sans attenter au contenu des documents durant leur durée d'utilisation, et de permettre le versement d'une partie, justement évaluée et à des intervalles réguliers, à des fins patrimoniales et historiques.

Dans ce contexte de grandes turbulences, le rôle du syndic n'a pas changé, il demeure le responsable des archives devant ses citoyens, les communes sont tenues de les traiter en leur

sein. Les ACV ne se substituent pas aux responsabilités des autorités communales mais elles leur apportent soutien, conseil, expertise et peuvent aussi contrôler la gestion des archives.

Le contenu des débats autour des archives a pris une tournure cruciale devant les risques d'instabilité et de volatilité des données générées par l'informatique. Le virage en termes

d'archivage ne peut pas être manqué ni être retardé! Les choix politiques et financiers que l'Etat va prendre doivent donner la voie à suivre et l'impulsion nécessaire à la prise de conscience généralisée et partagée de faire face aux défis de l'informatique. ■

### Plus d'informations

Un nouveau guide de l'utilisateur est paru au printemps 2018. Il s'agit du septième en 20 ans (1998-2018).

Il permet de souligner le rôle des ACV et les enjeux de l'archivage.

Ce guide peut être commandé directement à l'adresse [info.acv@vd.ch](mailto:info.acv@vd.ch), en précisant le nombre d'exemplaires.

Des questions précises sur l'archivage? M. Eloi Contesse, archiviste, en charge des relations avec les communes, vous répond via [eloi.contesse@vd.ch](mailto:eloi.contesse@vd.ch)

Page internet: [www.vd.ch/toutes-les-autorites/archives-cantoniales-vaudoises-acv/](http://www.vd.ch/toutes-les-autorites/archives-cantoniales-vaudoises-acv/)



# CAMANDONA

www.camandona.ch



**CAMANDONA SA**  
Rue de Cossonay 30  
Case postale 171  
CH- 1023 Crissier  
[info@camandona.ch](mailto:info@camandona.ch)  
Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01

GÉNIE CIVIL - REVÊTEMENTS BITUMINEUX - BÂTIMENT - RÉNOVATION

Succursales, centres de production :

Lausanne - Renens - Gland  
Dailens  
St-Triphon - Collombey

Tél. / Fax +41 (0)21 632 89 00 / 01  
Tél. / Fax +41 (0)21 861 84 00 / 01  
Tél. / Fax +41 (0)24 499 05 00 / 01



# Précisions juridiques sur les taxes de la nouvelle LATC

Dans le cadre du groupe de travail au Parlement pour concrétiser la nouvelle LATC, le député Marc-Olivier Buffat a participé activement aux réflexions. Voici quelques précisions sur la nouvelle LATC, en particulier la nouvelle taxe incitative et la contribution de la plus-value, en vigueur dès 2019.



**Marc-Olivier Buffat**  
Député, docteur en droit  
et avocat

L'article 15a al. 1 de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) entrée en vigueur en 2014 a imposé aux cantons de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir que les zones à bâtir soient utilisées; le choix des mesures étant laissé à l'appréciation des cantons. Dans le canton de Vaud, c'est la solution de la taxe sur la plus-value (art. 5 LAT et désormais concrétisée aux art. 64 ss LATC) qui a été choisie, afin d'encourager la construction. La loi fédérale donne, quant à elle, un mandat législatif impératif (art. 15 al. 2 LAT) à l'intention des cantons pour adopter une base légale permettant aux autorités compétentes ou déléguées de fixer un délai pour construire un bien-fonds. C'est de là que découle l'adoption de la nouvelle LATC par le Grand Conseil vaudois en avril 2018.

## Les conclusions du Grand Conseil et du Tribunal fédéral

A l'occasion des travaux du Parlement sur la nouvelle LATC, la question des mesures permettant d'assurer la disponibilité des terrains classés en zone à bâtir fut au cœur des débats, tant en commission parlementaire que devant le plénum.

L'examen du rapport de majorité et des deux rapports de minorité qui ont précédé les débats démontre que, dans l'ensemble, les députés ont considéré que des mesures plus coercitives étaient nécessaires. A cet effet, ils ont préféré édicter une base légale laissant aux communes la possibilité d'adopter des mesures plus incitatives, telles qu'un droit d'emption, si les délais impar-

tis pour concrétiser la constructibilité n'étaient pas respectés.

Après la fin des travaux de commission, le TF a rendu un arrêt de principe concernant la législation fribourgeoise (ATF 1C\_22/2016 du 05.07.2017). Cet arrêt indique clairement que l'obligation de construire doit être instaurée dans l'ensemble de la zone à bâtir et non pas uniquement dans quelques zones particulières. D'autre part, le TF confirme également que les cantons sont libres des mesures à prendre (expropriation, droit d'emption, taxe incitative), de même que sur le délai qui devait être imparté aux propriétaires, entre 7 et 15 ans selon les circonstances.

## Nouvel article 52 LATC

L'art. 51 du projet LATC est aujourd'hui renuméroté à l'art. 52 LATC sous le titre «Disponibilité des terrains». Afin d'assurer la disponibilité des terrains et le but de construction et de densification, cet article prévoit trois mesures principales suivantes:

1. Une mise en zone conditionnelle (art. 52 al. 2 let. a). A savoir que si la demande de permis de construire n'est pas déposée dans les trois ans, le terrain retournera à son affectation initiale sans autre procédure. Ce délai est prolongeable de deux ans.
2. Lorsque l'intérêt public le justifie, notamment en cas de pénurie, l'autorité municipale peut fixer un délai de construction entre 7 et 12 ans et, en cas d'inexécution, décider de déclasser le terrain ou de prendre des mesures fiscales (taxes incitatives).
3. Conclure avec les propriétaires des contrats de droit administratif fixant les modalités de disponibilité des terrains et des sanctions en cas de non-respect du délai.

## Précisions juridiques sur la taxe incitative

La taxe incitative est détaillée à l'al. 4 de l'art. 52 LATC. Elle est exclue pour tous les terrains non construits qui se situent en dehors du territoire urbanisé (art. 52 al. 3 LATC).

En application de l'art. 52 al. 2 let. b, la commune peut édicter un règlement dans lequel le propriétaire qui serait responsable de la non-construction de sa parcelle doit s'acquitter chaque année d'une taxe d'incitation. Cette taxe est fixée en fonction de la valeur fiscale du terrain concerné. L'estimation fiscale est d'application aisée puisque seule la valeur fiscale datant de cinq ans au plus est déterminante. Cette taxe est perçue dès la première année à l'échéance du délai et correspond à 1% de la valeur fiscale, puis augmentée de 0.5% les années suivantes. Le plafond étant fixé à 5% de la valeur fiscale.

Les communes restent compétentes pour prélever la taxe (art. 52 al. 6 LATC). Le produit de la taxe sera affecté à des tâches en relation avec l'aménagement du territoire. La taxe peut faire l'objet d'une charge foncière annotée au Registre foncier ou, en cas de non-paiement, d'une garantie sous forme d'hypothèque légale; elle est considérée comme une impense à forme de l'art. 70 de la Loi sur les impôts directs cantonaux (LI) et donc déductible à ce titre. Enfin, la taxe cesse d'être exigible dès le 1<sup>er</sup> jour de la mise à l'enquête publique du projet.

## Appréciations de l'auteur

Il faudra sans doute un certain nombre d'années de pratique pour vérifier si, et dans quelles mesures, ce nouvel outil est véritablement susceptible d'atteindre les buts poursuivis par le législateur et s'il subsiste une proportionnalité raisonnable

entre la complexité de ces mesures et les résultats concrets sur les politiques de l'aménagement du territoire. En outre, l'augmentation de la fiscalité immobilière que cette taxe est susceptible d'engendrer, corollairement à la taxe de compensation de plus-value des art. 64 ss LATC, n'est pas de nature à compromettre le fragile équilibre économique et fiscal entre les intérêts publics liés à la planification d'une part, et l'accession à la propriété de logement et la garantie de propriété d'autre part.

### **Précisions juridiques sur la contribution de la plus-value (art. 64 ss LATC)**

La nouvelle LAT entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2014 impose désormais aux cantons de prévoir ce type de taxe que l'on veut également incitative en complément de la taxe liée à l'encouragement à la constructibilité (art. 52 ss LATC). Il faut toutefois constater d'emblée que le doute subsiste quant à la portée véritablement incitative de cette taxe, dès lors que celle-ci n'est perçue qu'au moment de la délivrance du permis de construire sollicité. Et non pas dès l'entrée en vigueur de la mesure d'aménagement.

La loi prévoit que le taux de plus-value est de 20% (art. 65 LATC), sans distinction sur la mesure d'aménagement concernée. La plus-value est calculée sur la différence entre la valeur vénale d'un bien-fonds avant et après l'entrée en vigueur de la mesure d'aménagement du territoire. Même si cela ne figure pas expressément dans la loi, gageons que la base de calcul de cette contribution nécessitera des expertises ou alors des commissions spécialisées ad hoc.

L'art. 66 al. 2 prévoit un plancher, en ce sens que la taxe de plus-value n'est pas prélevée si la plus-value est inférieure à CHF 20'000.-

Techniquement, peuvent être déduits du montant de la plus-value les frais d'étude tels que mentionnés à l'art. 35 LATC, les frais d'équipement et fouilles archéologiques, les frais des syndicats d'améliorations foncières et les taxes d'équipement communautaire, notamment. Quant à l'affectation des recettes, elle est réglementée à

l'art. 67 avec un ordre de priorité particulier, en ce sens que le produit de la taxe doit servir d'abord à alimenter le fonds permettant d'indemniser les propriétaires touchés par une expropriation matérielle, puis en second lieu, les mesures de protection et de reconversion de terre en surface d'assolement; et enfin, aux mesures de protection et de valorisation de la forêt en cas de défrichement. En cas de manque momentané de trésorerie, l'Etat avance les ressources nécessaires.

### **Quel est le processus de taxation?**

Ce processus est complexe. En application de l'art. 68 LATC, le département rend tout d'abord une décision de taxation motivée lorsque la mesure d'aménagement du territoire est mise en vigueur. Cette décision peut faire l'objet de contestations et de recours.

---

Pour être **conforme** à la LAT, c'est la **solution** de la **taxe sur la plus-value** qui a été **choisie** dans le canton de Vaud afin **d'encourager** la construction

---

Le débiteur de la taxe est le propriétaire du bien-fonds au moment de l'entrée en vigueur de la mesure d'aménagement. Les propriétaires bénéficiaires ultérieurs répondent toutefois solidairement de la taxe de plus-value. Seules sont exemptées les collectivités publiques lorsque les terrains sont affectés à la réalisation de tâches d'intérêt public qu'elles accomplissent elles-mêmes. Sont notamment considérés comme tels les logements d'utilité publique. Toutefois, un certain flou juridique persiste quant à la notion de «tâches».

Afin de garantir son paiement et sa publicité, la taxe sur la plus-value fait l'objet d'une mention inscrite au Registre foncier. Elle est en outre considérée comme une impense déductible de l'assiette de l'impôt sur les gains immobiliers au sens de l'art. 70 LI. Quant à l'exigibilité de la taxe, elle n'est possible que 90 jours après l'entrée en vigueur du permis de construire (art. 69 al.1 let. a LATC).

Elle est également exigible en cas d'annulation du bien-fonds ou lors de conclusion de toute taxe juridique pouvant donner lieu à la perception d'un impôt sur les gains immobiliers.

En d'autres termes, il pourra s'écouler plusieurs années entre la décision de taxation elle-même (art. 68 LATC) et l'exigibilité de la taxe selon l'art. 69 LATC. L'exigibilité de la taxe fait l'objet d'une nouvelle décision, laquelle peut également faire l'objet de contestation, voire de recours.

### **Qu'en est-il de l'indemnisation des propriétaires frappés par une mesure de dézonage?**

La nouvelle LATC ne prévoit rien de novateur à ses art. 71 ss LATC. Il conviendra dès lors de suivre avec attention une éventuelle évolution de la jurisprudence du TF en la matière. Rappelons que seuls les inconvénients majeurs résultant d'une restriction de la propriété seront indemnisés. Le projet reprend par ailleurs la définition de l'expropriation matérielle à son art. 73.

Compte tenu de l'application restrictive actuelle de l'octroi d'indemnités pour expropriation matérielle, il n'est pas certain que les indemnités compensent, même dans une proportion raisonnable, les taxes qui seront prélevées en application des art. 68 et 69 LATC...

La LATC adoptée par le Grand Conseil ne contient aucune disposition particulière à propos des autorités judiciaires compétentes. En application de la Loi vaudoise sur l'expropriation (LE), les tribunaux d'arrondissement du lieu de situation de l'immeuble sont compétents (art. 29 et 30 LE). On peut légitimement se poser la question de savoir si la référence à des autorités judiciaires civiles est le moyen le plus adéquat et le plus expédient pour régler ce type de litige. Un renvoi global, tant pour l'indemnisation des mesures d'expropriation que des mesures de taxation à la juridiction de droit public paraît au contraire répondre à un souci d'efficacité et de cohérence. A suivre puisqu'une motion a été déposée devant le Grand Conseil à ce sujet. ■

# L'avenir de la gestion du contentieux des Communes passera par la norme fédérale e-LP!

**La norme fédérale e-LP** décrit l'échange électronique sécurisé de données dans le domaine des poursuites. Elle a été développée par l'Office fédéral de la Justice en collaboration avec les Offices des Poursuites ainsi que des créanciers et des éditeurs de logiciels spécialisés tels que Smartway SA, partenaire de plusieurs communes vaudoises et éditeur du logiciel Cash-in!

**Entrée en vigueur** en janvier 2011, elle oblige tous les Offices des Poursuites suisses à accepter les réquisitions de poursuite envoyées par voie électronique.

**Des développements** informatiques très importants ont été assumés par les Offices et les éditeurs de logiciels afin d'intégrer la norme et ses différentes versions. La version utilisée actuellement est la 2.1 et une version 2.2 est en préparation pour la fin de l'année 2019. Les éditeurs agréés assurent le suivi des versions.

**L'utilisation** de cette norme permettra cependant de réduire considérablement les coûts liés à la consommation de papier, d'enveloppes, de timbres et de toner pour les imprimantes, sans compter le travail de mise sous pli qui ne sera plus nécessaire.

**Aujourd'hui** l'Office fédéral de la Justice a rédigé une proposition pour modifier l'ordonnance des émoluments afin de permettre aux Offices, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019, de facturer un émolument supplémentaire d'un minimum de CHF 5.- pour toutes les réquisitions



de poursuite et autres demandes qui ne seraient pas envoyées sous forme électronique via la messagerie sécurisée e-LP.

**Les envois de réquisition de poursuite sur papier pourraient rapidement générer des coûts importants pour les Communes qui ne seraient pas préparées!**

**Le coût pour l'inscription** d'un créancier au réseau e-LP est de CHF 500.- (puis CHF 200.- par année). S'ajoute un montant de CHF 1.- par envoi électronique, mais dégressif selon le volume.

**La mise en production** d'un logiciel compatible et agréé e-LP nécessite d'installer les logiciels Sedex (Secure data exchange) qui permet l'échange sécurisé des données et MessageHandler qui s'occupe de l'envoi et de la réception des messages. Chaque créancier doit finalement passer par le site [www.sanitycheck.ch](http://www.sanitycheck.ch) pour valider les tests et obtenir

la certification officielle.

**Le logiciel métier Cash-in!** est l'un des premiers logiciels en Suisse à avoir été agréé par l'Office fédéral. Il est utilisé dans de nombreuses administrations communales et entreprises du canton de Vaud. Il permet un gain de temps considérable pour la gestion et le suivi de dossiers litigieux liés aux problèmes d'encaissements. Il gère les procédures selon la LP et l'envoi électronique en conformité avec la norme e-LP. Des interfaces permettent l'échange de données avec plusieurs logiciels de gestion et de facturation utilisés par les communes.

**Smartway SA** est une société Suisse créée en 1993. Elle est spécialisée depuis plus de 25 ans dans le développement de logiciels métiers dans les domaines juridiques et financiers et ses logiciels multilingues sont utilisés dans toute la Suisse.

# Les ZIZA: nouveaux enjeux, nouvelles solutions

Densifier les zones industrielles et artisanales (ZIZA), conformément à la LAT et au système de gestion des zones d'activités, et maintenir les entreprises: telle est l'équation que tente de résoudre l'association intercommunale Région Morges depuis 2014 par la démarche ZIZA-Demain.



**Charlotte Baurin**  
Cheffe de projet  
de Région Morges



**William Barbosa**  
Urbaniste

La LAT et le système de gestion cantonal des zones d'activités demandent que les ZIZA soient densifiées et utilisées de façon rationnelle. Cette question s'est posée dans la région morgienne dès 2012, alors que de nombreuses ZIZA étaient concernées par des requalifications avec du logement. La densification du bâti entraine en conflit avec le maintien et l'accueil des entreprises secondaires dans les centres.

Créée en 2008, l'association Région Morges, fondée sur le Schéma directeur de la région morgienne, est composée de onze communes. Elle travaille à la mise en place d'un projet de territoire régional, représente les intérêts de ses communes au sein du PALM, et apporte sur demande un soutien aux communes

dans leurs tâches d'aménagement du territoire. Région Morges a été sensibilisée par ses communes sur les risques d'appauvrissement du tissu économique régional si les ZIZA devaient disparaître du fait des reconversions en logements. Il est dès lors apparu que de nouvelles méthodes de travail devaient être développées pour trouver des solutions adaptées aux ZIZA en milieu urbain.

## **ZIZA-Demain: densifier les zones d'activités tout en développant les entreprises**

La démarche ZIZA-Demain a été mise sur pied en 2014 pour développer une méthodologie de travail visant à maintenir les ZIZA en périmètre urbain, en se basant sur le principe de «la bonne entreprise au bon endroit». La démarche est pilotée par Région Morges, en partenariat avec l'ARCAM (association régionale Cossonay-Aubonne-Morges) et l'Etat de Vaud (SDT et SPEI). La Confédération montre également un grand intérêt

pour la question des ZIZA, et soutient la démarche ZIZA-Demain en tant que projet modèle pour un développement territorial durable. La démarche s'organise en trois phases décrites ci-après.

### **1. Connaître ses ZIZA**

Dans une première phase, l'important était d'améliorer les connaissances sur les ZIZA de la région morgienne et entreprises en place (emplois, foncier, âge du bâti, etc.) et identifier des enjeux et des objectifs pour chaque ZIZA: vision communale, intentions des propriétaires, densification, mixité, mobilité, accueil et développement d'entreprises.

Ce travail de terrain a permis de définir une vision régionale des ZIZA, identifiant les quelques sites qui pouvaient accueillir une mixité avec du logement et des services, comme Sud Village à Tolochenaz, et surtout qu'une grande partie des ZIZA de la région morgienne sont propices à une densi-



Vetropack à St-Prex. Photo: Région Morges

## Regards de Vincent Jaques sur la démarche

Membre du Comité de l'UCV, syndic de Morges, député et président de Région Morges

La gestion des zones industrielles et artisanales fait partie des éléments dont doivent se préoccuper les communes. La région morgienne, dès 2014, a pu bénéficier d'une démarche pilote qui a déployé une réflexion large sur la question. Cette thématique représente un nouveau défi pour les communes, puisque les bases légales obligent désormais le canton à se doter d'un système de gestion des zones d'activité. Une collaboration efficace doit donc se mettre en place entre partenaires et collectivités, afin de se doter d'outils spécifiques.

L'expérience morgienne démontre que les acteurs, notamment politiques, doivent être associés aux stratégies en amont, afin d'appréhender de façon fine la gestion du territoire. Le respect des équilibres entre zones d'activité, logement, et utilité publique est primordial, surtout maintenant, alors que la création de zones à bâtir s'est complexifiée. La communication entre les propriétaires et les autres partenaires est essentielle pour la bonne compréhension des stratégies. Dans la région de Morges, le schéma directeur peut servir de coordinateur dans bon nombre de ces situations.

fication avec des activités secondaires supplémentaires (capacité foncière, possibilité de mutualiser les infrastructures, modification du règlement, etc.)

Des liens ont également été créés avec les entreprises via un questionnaire afin d'identifier leurs besoins économiques et territoriaux. Suite aux réponses, il s'est avéré que beaucoup d'entreprises voyaient leurs activités menacées si on procédait à une densification, ou si des réserves foncières stratégiques pour le développement de l'entreprise étaient utilisées pour un autre usage.

La conclusion principale de cette phase est qu'il était indispensable à la fois d'avoir une vision régionale des ZIZA et de connaître les entreprises locales pour envisager par la suite des solutions, allant de l'acheminement des marchandises dans la région à la mutualisation d'un parking au niveau d'un site.

## 2. Quelles mesures prendre ?

La deuxième phase visait à identifier les mesures à prendre pour l'intégration urbaine des ZIZA en milieu urbain. Des études test ont été réalisées par des architectes-urbanistes et un panel d'experts sur trois ZIZA ayant des caractéristiques différentes. L'approche des études tests est pragmatique en mettant l'accent sur la faisabilité financière et foncière des projets des communes: quelle densité optimale, quelle répartition entre activités secondaires et tertiaires, quelle qualité urbaine... tout en générant une plus-value suffisante pour financer les équipements publics.

Les enseignements des études tests constituent les fondations d'un guide de recommandation, qui sera publié fin 2018. Ce guide s'adresse aux communes et présente des recommandations pour concevoir et accompagner des démarches de développement sur les ZIZA.

## 3. La traduction concrète sur le terrain

La troisième phase devrait accompagner les communes qui le souhaitent dans un processus de projet sur une ZIZA sur la base du guide de recommandation. Les modalités de ce soutien ne sont pas encore fixées, et doivent se coordonner avec le système de gestion cantonal des zones d'activités. Cependant, les expériences similaires menées en Suisse, notamment à Genève, permettent déjà de dresser certains constats:

- Une forte implication des autorités publiques est nécessaire dans un projet sur une ZIZA. Notamment, l'acquisition par la commune du foncier est un outil efficace pour contrôler le type d'entreprises qui s'implante, et donc le trafic généré, ainsi que les loyers.
- Encourager les entreprises à mutualiser leurs équipements, notamment leurs aires logistiques, permet d'économiser de l'espace et permet d'accueillir plus d'entreprises. Cela nécessite une plus grande implication des entreprises dans le processus de projet.

Pour aller plus loin:  
[ziza-demain.ch](http://ziza-demain.ch) et [www.regionmorges.ch](http://www.regionmorges.ch)  
Retrouvez le dossier *Point CommUNE!* consacré aux ZIZA dans le numéro 63 disponible sur [ucv.ch/communication](http://ucv.ch/communication)

# SOPV!

## Les assises de la SOPV

Le 16 mars 2018 se sont tenues les assises de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV), auxquelles a été invitée la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPMV). Cette journée, qui a réuni 31 personnes, a permis la consolidation de la coordination des Polices communales vaudoises et l'identification d'enjeux opérationnels, de coordination et de gouvernance qui permettront d'alimenter les réflexions et les décisions des membres du Comité CDPMV et des Commandants.



**Marylaure Garcia**  
Secrétaire générale  
CDPMV-SOPV

Le 16 mars 2018 se sont tenues, pour la quatrième année consécutive, les assises de la Société des Officiers des Polices communales vaudoises (SOPV), auxquelles a été invitée la Conférence des Directeurs des Polices communales vaudoises (CDPMV). Cette édition a été organisée à la Fondation de Crêt-Bérard à Puidoux, magnifique site à l'orée d'une forêt, avec une vue superbe sur les Alpes, et propice aux réflexions et aux échanges.

Cette rencontre, conduite par le Président SOPV, le Commandant Pascal Pittet, a réuni 31 personnes, à savoir des Officiers et Civils issus des 9 Corps des Polices communales vaudoises – en leur qualité de Responsables de Groupes de travail SOPV ou Représentants SOPV dans des Groupes de travail cantonaux ou romands –, ainsi que des Politiques membres du Comité de la CDPMV.

Ces assises annuelles ont pour objectifs de dresser un bilan des travaux menés dans les différents Groupes de travail, en replaçant chaque thématique dans le contexte global de la Police coordonnée, et de favoriser la prise de connaissance des enjeux globaux, des points de veille et les contacts néces-

saires, dans l'optique de la consolidation de la coordination des Polices communales vaudoises, gage de meilleures synergies et d'efficience.

Cette rencontre donne également l'opportunité aux membres du Comité CDPMV de s'immerger dans les thématiques traitées et suivies par des cadres



Polices  
communales  
vaudoises

[www.polcom-vd.ch](http://www.polcom-vd.ch)

Rejoignez-nous sur [www.polcom-vd.ch](http://www.polcom-vd.ch)

**mon métier, ma passion**

des Corps qui s'engagent en faveur du collectif. Ces Politiques peuvent ainsi mieux prendre le pouls des problématiques opérationnelles aux conséquences, à court ou moyen terme, financières/stratégiques/de gouvernance et cerner avec consistance les enjeux futurs.

Ont notamment pris la parole le Responsable SOPV du Groupe des Chefs opérationnels, du Groupe Informatique/Logistique/intendance, du recrutement, de la formation continue, du Réseau RH et du Réseau juridique. Des sujets tels que l'Académie de Police de Savatan, la gestion du renseignement, la déontologie et la mécanique financière de la Sécurité vaudoise ont également été abordés.

La Présidente CDPMV, Mme Valérie Jaggi Wepf, et le Président SOPV, le Commandant Pascal Pittet, ont clôturé ces assises en remerciant chaleureusement toutes les personnes s'engageant au jour le jour pour les Polices communales vaudoises dans leur ensemble et ont réitéré leur souhait de reconduire ce type de manifestation au combien importante pour que l'effort de chacun trouve sa place dans le contexte global et riche de la Police coordonnée. ■



Le plein d'énergie

**ruey-termoplan**

mazout | essence | diesel **0800 844 244**

ruey-termoplan.ch

**d'silence acoustique sa**



Ch. I.-de Montolieu 161 - 1010 Lausanne  
Tél. 021 601 44 59

acoustique des salles, acoustique du bâtiment,  
vibrations, mesurages, expertise, suivi d'exécution

Pour votre publicité dans

**Point COMMUNE!**

**urbanic**  
Régie publicitaire

Chemin de Sous-Mont 21  
1008 Prilly  
info@urbanic.ch  
Tél. 079 278 05 94

# SOPV! Assemblée générale du 27 avril 2018

La Société des Officiers des polices communales a tenu son assemblée générale ordinaire le vendredi 27 avril 2018, à Cheseaux-Noréaz, au Centre Pro Natura de Champ-Pittet, environnement propice à la sérénité et à la réflexion.



**Eugène Chollet**  
Commandant  
Association Police Lavaux

Le lieutenant-colonel Pascal Pittet, président, a salué l'assemblée et remercié les organisateurs de cette journée. Il a d'emblée passé la parole à un civiliste des lieux pour une présentation du Centre Pro Natura. Ce dernier, d'une surface de 40 hectares, composé de forêts, marais et jardins, accueille 25'000 visiteurs par an et est ouvert gratuitement au public.



## Partie statutaire: le mot du président

Notre président a salué les membres présents et a fait adopter les onze points figurant à l'ordre du jour. Dans son rapport annuel, le lieutenant-colonel Pittet a remercié l'ensemble des corps de police communaux, leurs commandants et officiers pour leur engagement. Les outils mis en place, qu'ils soient de coordination et/ou d'ordre organisationnel, permettent un retour de bénéfice avéré. Ces actions, sérieuses et volontaires, respectueuses des différentes entités,

se traduisent dans l'efficacité des prestations délivrées aux citoyens de nos communes. Le centre masse des enjeux, aujourd'hui et à l'avenir, reste la formation continue de nos collaboratrices et collaborateurs et les interactions liées aux impacts informatiques, juridiques et aux ressources humaines. L'ensemble positionne la SOPV en plateforme d'échanges permettant d'éclairer avec qualité les enjeux en présence. Le lieutenant-colonel Pittet a brièvement retracé les vingt thématiques développées lors

## La SOPV a sa place au cœur de la Police coordonnée.

des dernières assises, toutes portées par des compétences diverses et transversales attestant de la somme de travail réalisé. Ces travaux et réflexions permettent aux polices communales de développer une meilleure visibilité et un positionnement de valeurs identique. Des mots bienveillants ont été prononcés en faveur du secrétariat général de

## AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES

**Sortimo**<sup>®</sup>  
AMÉNAGEMENTS DE VÉHICULES  
**Gerber Frères Sàrl**  
Représentant Sortimo pour la Suisse Romande

1052 Le Mont-sur-Lausanne  
1242 Satigny - GE  
021 653 51 52  
sortimo@gerber-freres.ch

[www.gerber-freres.ch](http://www.gerber-freres.ch)  
[www.sortimo.ch](http://www.sortimo.ch)

Avec **Sortimo** vous êtes organisés et efficaces, et cela se voit !





la société qui assure un travail de haute couture et qui sait s'adapter aux particularités de nos corps de police.

Ainsi, la SOPV a sa place au cœur de la Police coordonnée. Elle a la confiance de ses autorités et elle garantit des prestations de qualité pour le citoyen. Les polices communales ambitionnent une consolidation continue de leurs acquis par une attention particulière à leur propre environnement.

#### **Le plan d'action coordonné (PAC)**

L'assemblée a pris connaissance des travaux en cours dans des domaines



spécifiques. Par exemple, le plan d'action coordonné (PAC), dont les objectifs sont d'optimiser l'organisation policière vaudoise, d'adapter le dispositif opérationnel et organisationnel en maîtrisant les impacts financiers, de se concentrer sur les problèmes sécuritaires identifiés, d'intensifier le réseau sécuritaire avec l'ensemble des partenaires, de maintenir la confiance de la population avec un haut niveau de qualité de prestations et d'information.

tion la tenue des comptes et le bilan qui permet à la SOPV un avenir serein.

Aucune proposition individuelle n'étant parvenue au comité, le président a levé la séance non sans renouveler les remerciements idoines aux organisateurs.

Au terme de l'assemblée, les participants ont partagé un moment de convivialité dans le magnifique restaurant du centre, suivi d'une visite des lieux. ■

### Sept nouveaux membres

Dans le cadre de cette assemblée annuelle, sept nouveaux membres ont été accueillis, provenant du corps de Police de Lausanne et du Nord vaudois. Ainsi, au 23 avril 2018, la SOPV comptait 119 membres.

Par la suite, les officiers en charge d'actions particulières ont procédé à la lecture de leur rapport – membres honoraires, délégués à la direction opérationnelle, conférence des commandants, groupement des officiers, caissier et vérificateurs des comptes. Les membres ont relevé avec satisfac-



# aVDaas! 70<sup>e</sup> Assemblée générale à Château-d'Œx

C'est sous un soleil radieux que la 70<sup>e</sup> Assemblée générale des Agent(es) d'assurances sociales a eu lieu le 4 mai 2018 à Château-d'Œx. Entre autres, le comité a été renouvelé.



**Coralie Mazou**  
Membre du comité  
de l'aVDaas

Les participants ont été accueillis chaleureusement à l'hôtel Roc & Neige de Château-d'Œx, par les trois communes du Pays-d'Enhaut (Château-d'Œx, Rossinière, Rougemont) mais plus particulièrement par les collègues de l'ARAS Aigle Pays-d'Enhaut qui ont pris en charge l'organisation de la journée.

## **Merci aux 142 membres actifs!**

Après le message de bienvenue donné par le Président, M. Markus Pichler, M.

Charles André Ramseier, Syndic de Château-d'Œx, a apporté le message des autorités et nous a dressé un magnifique portrait sur les mille et une facettes de la vie dans cette belle commune en constante expansion. M. Eric Fatio, Président du comité de direction de l'ARAS Aigle Pays-d'Enhaut a également pris la parole afin de souhaiter la bienvenue aux membres et invités présents pour cette journée.

Au niveau de l'ordre du jour statutaire, le Président a souhaité la bienvenue à douze nouveaux membres, ce qui porte l'effectif de l'aVDaas à 142 membres actifs, cinq membres passifs, deux membres de soutien et cinq membres d'honneur.

Une jubilaire a été nommée pour 25 ans de sociétariat! Il s'agit de Mme Nuria Inglin de l'AAS de Prêverenges. En son absence, un diplôme accompagné d'une petite attention ont été remis à ses collègues de l'AAS de Morges.

## **Des formations toujours appréciées**

M. Markus Pichler rappelle la volonté de l'association de s'adapter aux modifications des missions données aux agences et aux aspects organisationnels touchant les régions d'action sociale du canton dans le futur. Que ce soit par la formation ou par la représentation, le comité va continuer à veiller aux intérêts de ses membres.





## Numéro 1 en Suisse pour les véhicules utilitaires

### Service complet pour les véhicules utilitaires

- Véhicules neufs et occasions
- Réparation et service
- Construction de véhicules
- Service de dépannage et remise en état de véhicule accidentés
- Pièces détachées



### LARAG près de chez vous:

Wil SG    Neftenbach    Echandens    Yverdon  
St. Gallen    Rümlang    Monthey    Meyrin

larag.com



## PORTAIL BÂTIMENTS RETROUVEZ TOUTES LES DONNÉES DE VOS BÂTIMENTS DANS UN COCKPIT CENTRALISÉ !

Logements vacants, locaux commerciaux,  
taux d'occupation, taux de résidence  
secondaire, unité de logement soumis aux  
taxes communales, données énergétiques  
des bâtiments, suivi des rénovations,  
bâtiments non raccordés, etc.

- ✓ Des données basées sur les registres officiels et mises à jour automatiquement
- ✓ Export des données sous Excel ou PDF
- ✓ Version Web et Mobile, Interface Google Map

**SAVE THE DATE !**

5 octobre 2018 à 10:00

Plus d'infos : [www.groupe-t2i.com](http://www.groupe-t2i.com)

**FOIRE DU VALAIS  
MARTIGNY** J'y vais!

[www.groupe-t2i.com](http://www.groupe-t2i.com)  
[info@groupe-t2i.com](mailto:info@groupe-t2i.com)



Allocutions de M. Charles-André Ramseier, Syndic de Château-d'Œx (jusqu'en juin 2018), et de M. Eric Fatio, Président du comité de direction de l'ARAS Aigle Pays-d'Enhaut, et remerciements à Mme Jacqueline Menétray pour les nombreux services rendus au sein du comité, avec la participation de l'humoriste Benjamin Cuhe.

Il remercie les formatrices Mmes Catherine Falquet et Sonia Ferreira qui ont accompli un travail d'envergure, ainsi que M. Vincent Sugnaux qui a assuré la formation initiale en mars de cette année. Sur le plan de la formation, notre association joue toujours un rôle très actif et apprécié.

Des remerciements sont adressés au Service des assurances sociales et de l'hébergement (SASH) et au Conseil des régions qui, pour moitié,

couvrent le déficit d'exploitation de la formation aVDAas, ainsi qu'aux personnes qui ont contribué au succès de ces formations et également aux membres de la commission de formation sans qui rien ne serait possible.

**L'aVDAas suit de nombreux projets**

Dans le dispositif de recrutement de curateurs volontaires mis en place, les agences se sont vues confier la tâche de premier contact avec les

intéressés. Le succès a été énorme et a dépassé toutes les attentes. Plus de 1000 candidats (au 31.12.17) ont ainsi été reçus en agences. Le rôle et le professionnalisme des agences d'assurances sociales impliquées dans ce projet ont été relevés par tous les partenaires.

D'ici 2040, le nombre de personnes de plus de 75 ans aura doublé. Dans ce contexte, le projet pilote nommé AAS 2020, dont le but principal



Nouvelle composition du comité, de gauche à droite: Vincent Sugnaux, Coralie Mazou, Prisca Gaiani, Markus Pichler, Jean-Philippe Prince, Laurent Lanz et Eric Rochat.

consiste à apporter un soutien accru à la population vieillissante, a suivi son cours sur le terrain dans les régions concernées.

### Un comité renouvelé

Trois nouveaux membres sont élus au comité aVDAas. Il s'agit de Mme Prisca Gaiani, Préposée de l'AAS d'Avenches, de MM. Laurent Lanz, Agent régional de l'AAS de Lausanne et Jean-Philippe Prince, Préposé de l'AAS de Cossonay, en remplacement de Mme Jacqueline Menétrey qui a œuvré treize ans au sein du comité de notre association et de Mmes Cecilia Dellanoce et Sophie Huguet.

Les autres membres du comité ont accepté un nouveau mandat. Il s'agit de M. Markus Pichler, Président, de Mme Coralie Mazou et de MM. Eric RoCHAT et Vincent Sugnaux.

Le 10 mai 2019, la région JUNOVA accueillera notre association.

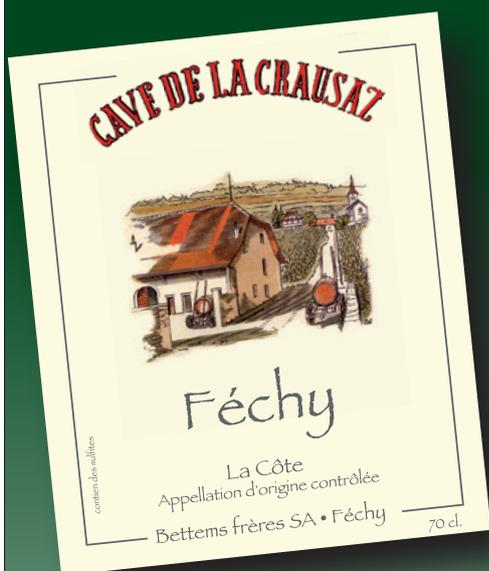
C'est en toute convivialité que la journée s'est poursuivie par la dégus-



tation d'un apéritif offert par les communes de Château-d'Œx, Rossinière et Rougemont dans le jardin de l'hôtel Roc & Neige. M. Benjamin CuChe, humoriste, a agréablement animé l'assemblée et le repas qui nous a été servi au même endroit. ■

Apéritif dans le magnifique jardin avec vue panoramique de l'hôtel Roc & Neige.

# Cave de la Crausaz Féchy



## Féchy AOC La Côte

### Vente directe à la propriété

Cave ouverte tous les jours  
lu-ven 7h – 12h / 13h – 18h  
samedi 8h – 12h / 14h – 17h



Chemin de la Crausaz 3 - Féchy

021 808 53 54 - [www.cavedelacrausaz.ch](http://www.cavedelacrausaz.ch)

# Zoom sur les armoiries communales vaudoises

Le *Point CommUNE!* s'est associé aux Archives cantonales vaudoises pour vous proposer une nouvelle rubrique sur l'héraldique. Découvrez, en couleurs et en patois, la signification de quelques blasons et sobriquets communaux.



## Goumöens

**BLASONNEMENT** D'azur à trois coquilles d'or, à la bordure du même.

**HISTOIRE** Commune issue de la fusion entre Eclagnens, Goumoens-la-Ville et Goumoens-le-Jux, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**SOBRIQUET** Les Ronge-fontaines.



## Grandcour

**BLASONNEMENT** Palé d'argent et d'azur à la bande de gueules chargée de trois coquilles d'or, le premier pal d'azur chargé en chef d'une molette à cinq rais d'or.

**HISTOIRE** Le 5 mai 1381, selon une antique tradition, les bourgeois de Grandcour prirent part à une bataille sous la conduite de leur seigneur Guillaume de Grandson.

Ils y firent preuve de tant de bravoure que leur chef leur fit don de sa bannière et leur octroya le droit de porter ses armes, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire depuis six siècles.

**SOBRIQUET** Les Borgnes.



## Gilly

**BLASONNEMENT** Palé d'argent et de gueules au chevron d'or brochante, au chef de gueules chargé de trois coquilles d'or.

**HISTOIRE** Gilly dépendit autrefois des seigneurs de Rolle, et, plus tard, de ceux de Vincy. L'église, dédiée à saint Jean-Baptiste, apparaît en 1299 et fut fondée par les Sallenove, alors sires de Rolle. En 1925, la commune a repris pour ses armoiries le champ palé d'argent et de gueules des Sallenove. Elle a complété ses armes par un chevron et trois coquilles, meubles empruntés aux armoiries des Vasserot, seigneurs de Vincy de 1720 à 1798.

**SOBRIQUET** Les Caque-pépins.



## Trey

**BLASONNEMENT** Parti d'argent et de gueules au chevron accompagné de trois coquilles, le tout de l'un à l'autre.

**HISTOIRE** Le village de Trey dépendit anciennement du couvent de Payerne. C'est pourquoi la commune a repris les armes du célèbre monastère comme champ de ses armoiries adoptées en 1922. Quant aux meubles, chevron et coquilles, ils proviennent des armes de la famille De Trey, qui s'installa à Payerne avant 1458 et fournit à cette ville nombre de personnages notables.

**SOBRIQUET** Les Besaciers.

### Je ne suis pas sûr d'utiliser les bonnes armoiries, que faire ?

Les communes qui souhaitent obtenir le blasonnement de leurs armoiries enregistrées ou leur représentation graphique peuvent le faire auprès des Archives cantonales vaudoises ou directement sur le site de l'Institut fédéral de la propriété intellectuelle ([www.ige.ch/suche](http://www.ige.ch/suche)).

# Agenda UCV

	COMITÉ DE L'UCV	CONSEIL DES 50	GROUPE DES VILLES	GROUPE BOURGS & VILLAGES	RENCONTRE COMITÉ ET DÉPUTÉS
SEPTEMBRE	mardi 25 à 12h <i>Lausanne</i>			vendredi 7 à 13h30 <i>St-Oyens</i>	mardi 18 à 12h <i>Lausanne</i>
OCTOBRE	lundi 8 à 7h <i>Bussigny</i>	jeudi 4 à 14h <i>Etoy</i>			
NOVEMBRE	vendredi 9 à 7h <i>Bussigny</i>			mercredi 28 à 14h <i>Maracon</i>	
DÉCEMBRE	mercredi 5 à 12h <i>Lausanne</i>	jeudi 13 à 14h <i>Cossonay</i>	mardi 4 à 7h30 <i>Lausanne</i>		

## Agenda associations

	AVSM	AVDCH	ACVBC	aVDAas	AVIATCO	SOPV	CDPMV
OCTOBRE	vendredi 5 Assemblée générale <i>Echichens</i>						
NOVEMBRE	jeudi 8 journée de formation initiale (nouveaux-lls secrétaires) <i>Morges</i>				vendredi 2 Journée technique d'automne <i>Saint-Légier - La Chièszaz</i>		

### Prochaines soirées d'information organisées par l'UCV

**Le nouveau cadre de référence parascolaire: qu'est-ce qui change pour ma commune?**

13 septembre à Chavornay

**Transition numérique: 120 minutes pour goûter aux perspectives concrètes dans les communes**

8 novembre à Puidoux

**Validation en gestion communale**

29 novembre à Cheseaux-sur-Lausanne

Informations et inscriptions sur [www.ucv.ch/soireesdinformation](http://www.ucv.ch/soireesdinformation)

### Formations

Découvrez les formations proposées par l'UCV aux élus, cadres et employés communaux sur

[www.ucv.ch/formations](http://www.ucv.ch/formations)

### Prestations

Des questions juridiques ou financières en relation avec votre commune?

Les conseils de l'UCV au  
021 557 81 30

### Nouveau!

Un manuel pour mieux comprendre la gestion financière communale

A commander sur [www.ucv.ch/manuel](http://www.ucv.ch/manuel)



Retrouvez les articles du *Point CommUNE!* en format numérique sur l'application UCV





## Votre solution de gestion communale

Leader de l'informatique dans les administrations communales romandes avec **plus de 230 communes installées**, nous mettons à votre service depuis plus de 30 ans, notre savoir-faire unique.

Quelle que soit la taille de votre commune, nous vous accompagnons dans votre démarche, de l'étude du projet jusqu'à sa réalisation.

[www.o-i.ch](http://www.o-i.ch)



Ch. de la Rueyre 120 | 1020 Renens  
021 321 51 11 | [info@o-i.ch](mailto:info@o-i.ch)  
[www.o-i.ch](http://www.o-i.ch)

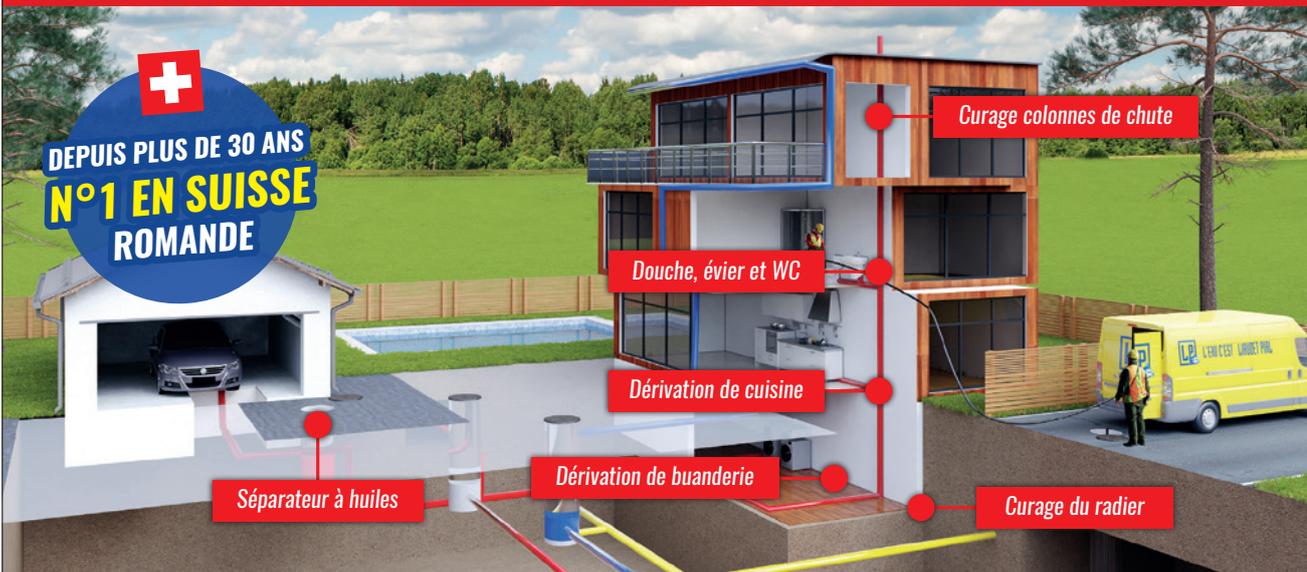


NOS PARTENAIRES



# L'EAU C'EST LIAUDET PIAL

NOUS AVONS LA SOLUTION POUR VOS CANALISATIONS !



SERVICE 24/7 NUMÉRO GRATUIT 0800 621 621 • [WWW.LIAUDET-PIAL.CH](http://WWW.LIAUDET-PIAL.CH)

# Un site web adapté à **votre commune** !



Un outil adapté  
aux besoins des  
habitants



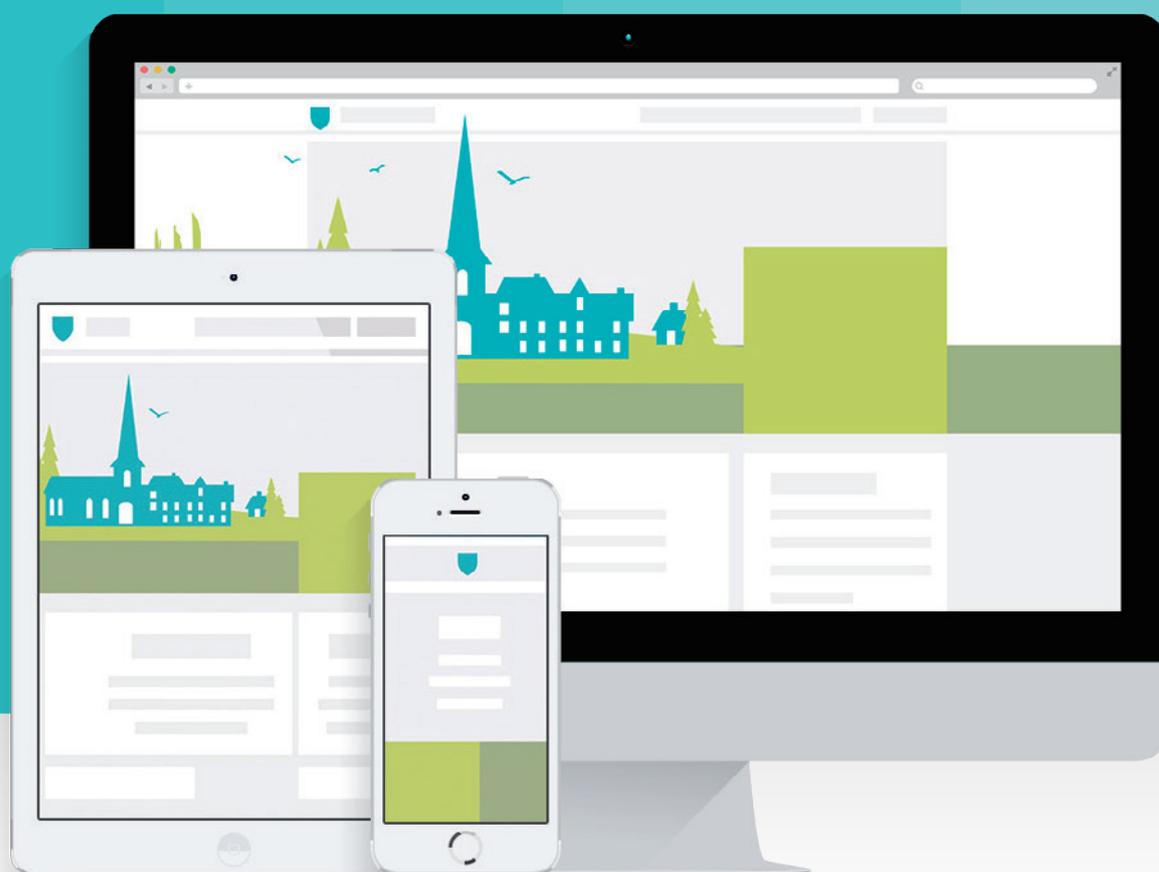
Une nouvelle  
fraîcheur avec un  
design actuel et  
efficace



Une interface pour  
smartphone et  
tablette



Des démarches  
administratives  
facilitées grâce au  
guichet virtuel



*Ils nous font confiance !*

UNION DES  COMMUNES VAUDOISES

COMMUNE DE  
MONTREUX

 Yverdon-les-Bains

**LE MONT**  
*sur Lausanne*

 VILLE DE  
PRILLY



Commune de Saint-Sulpice

VILLE DE  
**Gland**



Commune de Forel  
(Lavaux)

[webcommunes.ch](http://webcommunes.ch)

Un produit de

**WNG**  
BE DIGITAL !